

2024

ÉTUDES RELIGIEUSES

Guide étudiant
des cycles supérieurs



2025

Liens importants :

- a) Site de l'Université :
- <https://www.umontreal.ca/>
(clicquez sur l'icône « silhouette » en haut à droite pour accéder à : Mon UdeM, Courriel étudiant, Studium, etc...)
- b) Site de l'Institut :
- <https://etudes-religieuses.umontreal.ca/accueil/>
(spécialement la section « Programmes et cours »)
- c) Site de l'association étudiante :
- <https://etudes-religieuses.umontreal.ca/ressources-services/association-etudiante/>
- d) Ressources de la bibliothèque en études religieuses :
- <https://bib.umontreal.ca/etudes-religieuses-histoire-philosophie>
- e) Site des technologies de l'information, UdeM :
- <https://ti.umontreal.ca>
(informations sur l'adresse courriel de l'université et l'ensemble de l'environnement informatique)
- f) Admission aux programmes d'études :
- <https://admission.umontreal.ca/etudes-aux-cycles-superieurs/>
- g) Sites des Études supérieures et postdoctorales :
- <https://esp.umontreal.ca/accueil/>
 - <https://esp.umontreal.ca/ce-quil-faut-savoir/financement/bourses/>
 - <https://esp.umontreal.ca/ce-quil-faut-savoir/cheminement-et-encadrement/politiques-et-reglements/>
 - <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>
- h) Prêts et bourses :
- <https://admission.umontreal.ca/info-conseils/outils-et-astuces/financer-ses-etudes/>
- i) Étudiant·e·s internationaux :
- <https://international.umontreal.ca/communaute-etudiante-udem/equipe-mobilite/>
(UdM international – Bureau de mobilité étudiante)
 - <https://www.jechoisismontreal.com/fr/>
 - (Portail des étudiant·e·s internationaux du Grand Montréal)
- j) Carrefour SAÉ (services aux étudiants)
Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, 5e étage, bureau C-5530, tél. : 514 343-PLUS (7587)
- <https://www.sae.umontreal.ca/>
 - <https://carrefoursae.umontreal.ca/> (Guide des nouveaux étudiants)
- l) Centre de santé et de consultation psychologique
- <http://www.cscp.umontreal.ca/nousjoindre/index.htm>

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU GUIDE	3
INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES	4
Direction et soutien administratif.....	6
Comité Local des Études Supérieures (CLÉS)	7
Responsables des programmes aux cycles supérieurs	7
Corps professoral.....	8
Association étudiante	11
Bibliothèques	11
L'ADMISSION.....	13
Les conditions d'admission	13
1. Microprogramme	13
2. D.É.S.S. ou Maîtrise	13
3. Doctorat	14
4. Exigences pour les étudiant-e-s qui proviennent d'une autre discipline.....	14
5. Passage accéléré de la M.A. au Ph.D.....	15
La demande d'admission	16
1. Présentation de la demande	16
2. Entrevue d'admission.....	17
3. Suivi du dossier	18
PROGRAMMES D'ÉTUDES.....	19
1. Études religieuses	20
1.1. Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses.....	20
2. Sciences des religions.....	20
2.1. Maîtrise (M.A.) Sciences des religions.....	21
2.2. Doctorat (Ph.D.) Sciences des religions.....	22
3. Spiritualité.....	24
3.1. Maîtrise (M.A.) Sciences des religions – Option Spiritualité	24
3.2. Doctorat (Ph.D.) Sciences des religions – Option Spiritualité.....	25
4. Spiritualité et santé.....	26
4.1. Diplôme d'études supérieures spécialisé (D.É.S.S.) Spiritualité et santé .	27
4.2. Maîtrise (M.A.) Théologie pratique - Option Spiritualité et santé.....	28
5. Théologie.....	30
5.1. Maîtrise (M.A.) Théologie	30
5.2. Doctorat (Ph.D.) Théologie (Programme 3-885-1-0).....	32
6. Théologie pratique.....	33
6.1. Maîtrise (M.A.) Théologie pratique.....	33
6.2. Doctorat (Ph.D.) Théologie pratique.....	35

LE CHEMINEMENT ACADÉMIQUE	39
1. Directives communes à tous les étudiant-e-s.....	39
1.1. Adresse de courriel de l'Université de Montréal.....	39
1.2. Plan global d'études (PGÉ).....	40
1.3. L'inscription trimestrielle.....	41
1.4. Cours de lectures dirigées.....	42
1.5. Connaissances des langues.....	43
1.6. Les travaux : présentation, délai supplémentaire, remise.....	44
1.7. Notation des cours.....	45
1.8. Style bibliographique.....	45
1.9. Demande d'un certificat d'éthique pour la recherche.....	46
1.10. Fraude et plagiat.....	47
1.11. Antécédents judiciaires.....	48
1.12. Lettres officielles.....	48
1.13. Demandes de prolongation et de prolongation exceptionnelle.....	48
1.14. Dates limites de dépôt des projets, essais, mémoires ou thèses.....	49
2. Le cheminement à la maîtrise	49
2.1. Rencontre d'accueil et d'inscription à la maîtrise.....	49
2.2. Durée des études.....	50
2.3. Le choix de la direction de recherche : au premier trimestre.....	50
2.4. L'enregistrement du sujet de mémoire.....	50
2.5. Le projet de mémoire.....	51
2.6. Le mémoire : rédaction, dépôt, évaluation, octroi du grade.....	52
2.7. L'essai : consignes pour la rédaction de l'essai de maîtrise en spiritualité et santé.....	55
3. Le cheminement au doctorat	56
3.1. Rencontre d'accueil et d'inscription au doctorat.....	57
3.2. La durée des études.....	57
3.3. Le séminaire de doctorat.....	57
3.4. L'enregistrement du sujet de thèse : au troisième trimestre.....	58
3.5. L'examen de synthèse.....	59
3.6. Approbation du projet de thèse.....	64
3.7. Séminaire de rédaction (REL7150-7151).....	64
3.8. Récapitulation du cheminement.....	64
3.9. La thèse: rédaction, dépôt, évaluation, octroi du grade.....	66
3.10. La soutenance publique de la thèse.....	68
4. Financement intégré et Bourses d'études.....	69
4.1 Financement intégré.....	69
4.2 Bourses d'études.....	69
Activités à l'Institut d'études religieuses.....	72
Répertoire des cours.....	73
Revue départementales.....	81
BUREAU DU RESPECT DE LA PERSONNE	82
COORDONNÉES DE L'INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES	83

PRÉSENTATION DU GUIDE

Le Guide étudiant des cycles supérieurs est conçu pour accompagner l'étudiant-e depuis sa demande d'admission à un programme jusqu'à l'obtention du grade. Il contient les renseignements pertinents sur l'Institut, les conditions d'admission aux cycles supérieurs, les programmes offerts, le cheminement académique et les ressources mises à la disposition des étudiant-e-s.

Le Guide étudiant ne remplace pas l'Annuaire général de la FAS – Études supérieures, auquel on est prié de se reporter pour le texte complet du règlement pédagogique et pour connaître ses droits et ses obligations. La programmation annuelle des cours ainsi que la description des cours se trouvent sur le site Internet de l'Université de Montréal sous la rubrique *Mon UdeM*: <https://monudem.umontreal.ca/>

Voir aussi : Annuaire général 2021-2022 FAS – Études supérieures : https://registraire.umontreal.ca/fileadmin/registrariat/documents/Annuaire/2021-2022/ArtsSciences_EtudesSup_2021-2022.pdf

Les études supérieures représentent une aventure à la fois exigeante et passionnante. Elles invitent à analyser une problématique de son choix, selon ses intérêts, et à se donner des compétences avancées dans le domaine de connaissances choisi. La direction des études porte une attention particulière à trois éléments : **(1)** le suivi du cheminement académique des étudiant-e-s (voir cette section dans le Guide); **(2)** le financement des études; **(3)** l'encadrement individuel et collectif des étudiant-e-s tout au long du parcours d'études. Sur le plan de l'encadrement collectif, on encourage les étudiant-e-s de cycles supérieurs à s'intégrer dans des groupes de recherche, à participer aux activités de l'Institut – congrès, colloques – et à publier dans les deux revues du département, *Théologiques*, la revue de l'IER, et *La Revue des études du religieux*, administrée par les étudiant-e-s de l'IER.

La majorité des programmes de cycles supérieurs sont des programmes de recherche. À la maîtrise, on demande la rédaction d'un mémoire (maximum 100 pages) et, au doctorat, celle d'une thèse (habituellement de 250 pages). Deux programmes de cycles supérieurs sont des programmes de formation à l'intervention en milieu de santé. Les candidat-e-s doivent y réaliser des stages et, à la maîtrise, un essai professionnel. L'étudiant-e choisit un directeur, une directrice de recherche qui l'accompagne dans l'élaboration du mémoire, de la thèse ou de l'essai.

La plupart des parcours d'études aux cycles supérieurs laissent une grande autonomie à l'étudiant-e. En cas de difficulté, on suggère de ne pas attendre pour consulter votre directeur, directrice de recherche, le responsable de programme ou encore le responsable des études supérieures.

Note : La graphie « étudiant-e », « candidat-e », « professeur-e », etc., a été adoptée pour féminiser le texte sans trop l'alourdir.

INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES

Au cœur d'une métropole réputée pour sa diversité culturelle, ethnique et religieuse, l'Institut d'études religieuses (IÉR) dispense un enseignement et conduit des recherches dans une double perspective, soit fondamentale et appliquée. Son objectif est d'étudier les religions dans leurs contextes et les défis auxquels elles font face, mais aussi les questions qu'elles soulèvent. L'IÉR s'investit tant dans l'étude des diverses traditions religieuses que dans celles des spiritualités. L'IÉR entend conjuguer rigueur intellectuelle et respect des diverses visions du monde et options religieuses.

L'Institut d'études religieuses vise à former des intervenants compétents dans les secteurs reliés aux grandes questions religieuses, éthiques et spirituelles de notre temps – à titre d'exemples : analyse du phénomène religieux, éducation et accompagnement dans les communautés chrétiennes, intervention en soins spirituels en milieux de santé, dialogue interreligieux et résolution de conflits.

L'Institut accueille des personnes intéressées par l'expérience religieuse et/ou désireuses de vivre leurs implications personnelles de façon réfléchie. Il offre aussi des cours à des professionnels en formation dans d'autres disciplines pour leur permettre de prendre en compte la dimension religieuse et spirituelle dans leurs pratiques.

Son travail en théologie, en sciences des religions et en spiritualité privilégie une approche interdisciplinaire et met à contribution les sciences humaines et sociales. Cette interdisciplinarité est structurellement favorisée depuis l'intégration de l'unité à la Faculté des arts et des sciences, en mai 2017. Attentif au dialogue œcuménique entre les confessions chrétiennes, l'IÉR s'ouvre aussi au dialogue interreligieux depuis plusieurs années. L'IÉR héberge plusieurs groupes et projets de recherche – comme le *Groupe de théologies africaines et afrodescendantes (GTAS)*, des chaires qui reflètent bien son orientation (*Chaire gestion de la diversité culturelle et religieuse* et *Chaire Jean-Monbourquette sur le soutien social des personnes endeuillées*). Enfin, l'IÉR collabore étroitement au *Centre interdisciplinaire de recherche sur les religions et les spiritualités (CIRRES)*.

<https://etudes-religieuses.umontreal.ca/recherche/unites-de-recherche/>

En lien avec la recherche menée par son corps professoral, l'IÉR offre, à tous les cycles, des programmes en études bibliques, théologie, théologie pratique, spiritualité et sciences des religions, susceptibles de répondre aux attentes contemporaines, tout en ne négligeant pas une profondeur historique.

L'Institut d'études religieuses, c'est :

- Une équipe dynamique de 14 professeur-e-s
- Une équipe de 10 chargé-e-s de cours et de 4 superviseur-e-s de stages
- La Chaire de recherche en gestion de la diversité culturelle et religieuse www.gdcr.umontreal.ca/
- Le Centre interdisciplinaire de recherche sur les religions et les spiritualités (CIRRES). <https://www.cirres.umontreal.ca/>
- Une cinquantaine de cours annuellement, tous cycles confondus
- Autant d'étudiant-e-s au 1^{er} cycle qu'aux cycles supérieurs
- De nombreux diplômé-e-s chaque année
- Une Revue à rayonnement international *RELIER*

DIRECTION ET SOUTIEN ADMINISTRATIF

Pavillon Marguerite-d'Youville, 2375, ch. de la Côte-Ste-Catherine

DIRECTION DE L'INSTITUT

Directeur
Jean-François Roussel
Tél. : 514 343-7160
Bureau 4004
jean-francois.roussel@umontreal.ca

Adjoint au directeur
Jean-Philippe Royer
Tél. : 514 343-6839
Bureau 4024
jean-philippe.royer@umontreal.ca

GESTION ACADÉMIQUE

Responsable des études supérieures
Fabrizio Vecoli
Tél. : 514 343-2472
Bureau 4021
Comité local des études supérieures (CLES)
fabrizio.vecoli@umontreal.ca

Technicienne en gestion
des dossiers étudiants (TGDE)
Études de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs
Myrtha Jean Mary
Tél. : 514 343-7506
Bureau 4018
gestion-tgde@ier.umontreal.ca

Responsable du 1^{er} cycle
Guadalupe González Diéguez
Tél. : 514-343-7521
Bureau 5034
guadalupe.gonzalez.dieguez@umontreal.ca

Conseiller aux programmes d'études
Éric Bellavance
Tél. : 514-343-7831
Bureau 4021
eric.bellavance@umontreal.ca

SOUTIEN ADMINISTRATIF

Dossiers boursiers
Technicienne administrative - TA
Fabienne Pollet
Tél. : 514 343-6111, poste 1610
Bureau 4014
fabienne.pollet@umontreal.ca

Coordonnées de l'Institut
Télécopieur : 514 343-5738
Courrier électronique : ier@umontreal.ca
Internet :
<https://etudes-religieuses.umontreal.ca/accueil/>

Secrétariat à la direction
Techniciennes en coordination de travail
de bureau (TCTB)
Jeannette Baillargeon
Tél. : 514 343-7160
Bureau 4008
jeannette.baillargeon@umontreal.ca

Et
Evelyne Brunet
Tél. : 514 343-6988
Bureau 4022
evelyne.brunet.1@umontreal.ca

COMITÉ LOCAL DES ÉTUDES SUPÉRIEURES (CLÉS)

RESPONSABLES DES PROGRAMMES AUX CYCLES SUPÉRIEURS

Pour toute demande d'informations sur les études supérieures à l'Institut d'études religieuses, on peut s'adresser aux responsables des programmes en études supérieures.

Programmes en théologie / Programmes en théologie pratique

M. Ignace Ndongala Maduku

514 343-6111, poste 0227, bureau 5032-1

ignace.ndongala.maduku@umontreal.ca

Programmes en spiritualité / Programmes en spiritualité et santé :

D.É.S.S. et M.A. Théologie pratique option spiritualité et santé

Programmes en sciences des religions – option spiritualité

M. Jean-Marc Barreau

514-343-7083, bureau 4019

jean-marc.barreau@umontreal.ca

Programmes en sciences des religions (option générale)

M. Fabrizio Vecoli

514-343-2472, bureau 4020

fabrizio.vecoli@umontreal.ca

CORPS PROFESSORAL

Professeurs et professeures titulaires

Diana Dimitrova

diana.dimitrova@umontreal.ca

514 343-7794

Bureau : 4012

Religions d'Asie du Sud et du nord de l'Inde, hindouisme, bouddhisme, cultures religieuses pré-modernes et modernes de l'Inde.

Alain Gignac

alain.gignac@umontreal.ca

514 343-6111, poste 1473

Bureau : 4010

Nouveau Testament; Paul; christologie paulinienne; apocalyptique; herméneutique biblique; postmodernité; analyse structurelle; analyse nar-ratologique; analyse intertextuelle; analyse rhé-torique; théologie chrétienne du judaïsme; inter-vention biblique.

Géraldine Mossière

geraldine.mossiere@umontreal.ca

514 343-7428

Bureau : 5063

Anthropologie de la religion; courants chré-tiens contemporains au Québec; immigra-tion, ethnicité et christianisme; spiritualités contemporaines et guérison.

Solange Lefebvre

solange.lefebvre@umontreal.ca

514 343-5717

Bureau : 5080

Sciences des religions; théologie pratique et anthropologie sociale. Thèmes : religion, cul-ture et société; religion dans la sphère pu-blique; religion et politique; rapports de gé-nérations, jeunesse et transmission; théolo-gie et sciences des religions; sécularité et sé-cularisation.

Jean-François Roussel

jean-francois.rousseau@umontreal.ca

514 343-7160

Bureau : 4004

Théologies contextuelles; dialogue interreli-gieux; autochtones et christianisme; études décoloniales; masculinités et religion; an-thropologie théologique.

Fabrizio Vecoli

fabrizio.vecoli@umontreal.ca

514 343-2472

Bureau : 4020

Histoire du christianisme et histoire des reli-gions; ascèse, monachisme et mystique dans l'antiquité tardive; théories en sciences des religions; religion et Internet.

Professeur-e-s agrégé-e-s

Patrice Brodeur
patrice.brodeur@umontreal.ca
514 343-2164
Bureau : 5026

Islam contemporain; pluralisme religieux, et mondialisation. Sciences appliquées des religions; dialogue interreligieux et résolution des conflits.

Guadalupe González Diéguez
guadalupe.gonzalez.dieguez@umontreal.ca
514 343-7521
Bureau : 5034

Judaïsme; philosophie juive au Moyen Âge; mysticisme juif et kabbale, judaïsme, islam et christianisme dans l'Ibérie médiévale; Spinoza; le monde séfarde.

Anne Létourneau
anne.letourneau.1@umontreal.ca
514 343-7427
Bureau : 4016

Exégèse de l'Ancien Testament; prophètes antérieurs; littérature sapientiale; histoire des femmes en Israël ancien; études féministes; études de genre; femmes et religions; théories queer et postcoloniale.

Ignace Ndongala Maduku
ignace.ndongala.maduku@umontreal.ca
514-343-6111, poste 0227
Bureau : 5032.1

Théologies africaines; analyse du discours sociopolitique; représentations culturelles sur l'avoie et le pouvoir; religiosité des immigrants africains; théologie pratique; sciences des religions; sciences empiriques

Guy-Robert Saint-Arnaud
guy-robert-st-arnaud@umontreal.ca
514 343-6838
Bureau : 5061

Christologie; psychanalyse lacanienne; approches discursives; nouveaux mouvements religieux; mort et deuil.

Professeur-e-s adjoint-e-s

Jean-Marc Barreau
jean.marc.barreau@umontreal.ca
514 343-7083
Bureau : 4019

Anthropologie spirituelle; phénoménologie de l'accompagnement spirituel; spiritualité et expérience; éthique et accompagnement de fin de vie; soins palliatifs; théologie systématique, théologie pratique; supervision de stages.

Xavier Gravend-Tirole
x.gravend@umontreal.ca
514-343-6863
Bureau : 5059

Spiritualité et éthique religieuse; théologie systématique, contextuelle et pratique; sécularisation et pluralisme religieux; écologie; missiologie.

Adam Lyons
adam.lyons@umontreal.ca
514-343-6111, poste 0230
Bureau : 4017

Religions du Japon: bouddhisme, shintoïsme, christianisme et nouveaux mouvements religieux. Religion et politique; anthropologie et histoire.

Chargé-e-s de cours

L'équipe enseignante peut aussi compter sur la présence de plusieurs chargé-e-s de cours aguerris (qui enseignent de manière intermittente). [Voir leur liste sur notre site web.](#)

ASSOCIATION ÉTUDIANTE

L'Association Étudiante des Études religieuses de l'Université de Montréal (AEERUM) contribue à la création d'un milieu intellectuel convivial. Elle représente les étudiant-e-s auprès des instances internes et externes. Elle organise diverses activités de rencontre et de détente, réunions, conférences, revue étudiante, fêtes, journal, etc. Pour assurer une meilleure représentativité et une meilleure circulation de l'information, chaque groupe-classe est invité à élire un représentant en début de trimestre et à en informer l'Association.

On peut joindre l'AEERUM par courriel à info@aerum.org ou sur leur page <https://www.aerum.org>

L'Association étudiante dispose également du local 5033 au pavillon Marguerite d'Youville, 2375, ch. de la Côte-Ste-Catherine.

BIBLIOTHÈQUES

Les étudiant-e-s de l'Institut d'études religieuses trouvent à l'Université de Montréal - et dans son voisinage immédiat - les ressources documentaires nécessaires à la poursuite de leurs études. Les bibliothèques UdeM, les plus riches des universités francophones du Québec, donnent accès à près de 50 000 périodiques, dont de nombreux en études religieuses et d'autres dans plusieurs domaines connexes. Les bibliothèques UdeM comptent 1,5 million de livres imprimés et près de 650 000 livres électroniques, tous répertoriés dans l'outil de recherche Sofia. On trouve aussi de nombreux ouvrages de référence, thèses et mémoires, publications gouvernementales, enregistrements sonores et vidéo, banques d'images, etc. La documentation sur support électronique est accessible à distance en tout temps. Les documents sur d'autres supports sont disponibles dans l'une ou l'autre des bibliothèques UdeM et plus particulièrement dans le cas des études religieuses à la Bibliothèque des lettres et sciences humaines (BSLH). Les bibliothèques offrent aussi plusieurs services de soutien et d'accès à la documentation, y compris en études religieuses, dont un portail « [Études religieuses, histoire, philosophie](#) ».

La BSLH se trouve au Pavillon Samuel-Bronfman : *Bibliothèque des lettres et sciences humaines (BSLH), Pavillon Samuel-Bronfman – 3000, rue Jean-Brillant, salle 1030* - Tél. : 514 343-7430. Toutefois, un comptoir de service est disponible à la Bibliothèque Marguerite-d'Youville (anciennement, paramédicale) du Pavillon Marguerite-d'Youville (2375, ch. de la Côte-Ste-Catherine, 2^e étage, salle 2120). On peut y faire venir des livres ou revues de la BSLH. Les documents peuvent être empruntés en ligne et livrés à n'importe laquelle des bibliothèques de l'UdeM. Les étudiants et étudiantes peuvent donc travailler à la bibliothèque Marguerite-d'Youville, à s'y faire livrer leurs documents provenant de la collection de la BSLH et à les y déposer au moment de les rendre.

L'outil de recherche Sofia permet de repérer les livres et autres documents faisant partie de la collection UdeM, des autres bibliothèques universitaires, de la bibliothèque nationale du Québec, ainsi que les articles des revues auxquelles les effectifs étudiants de l'UdeM ont accès. Les Bibliothèques UdeM offrent l'accès à de très nombreuses bases de données spécialisées, dont en études religieuses, permettant de repérer des articles, rapports, actes de colloques, etc. Un bibliothécaire de référence est aussi disponible sur place, par téléphone, par courriel, par clavardage et autres outils en ligne. Le réseau des bibliothèques de l'UdeM participe aux services de prêts entre bibliothèques des Bibliothèques des universités du Québec et de prêt aux institutions externes (Lending).

Dans le domaine des **sciences des religions**, on trouve les grandes encyclopédies et ouvrages de référence, ainsi qu'une grande variété de sources couvrant tant les volets historiques que du religieux contemporain, ainsi que les diverses traditions religieuses. En **spiritualité**, on retrouve plusieurs dictionnaires de spiritualité et de nombreuses monographies thématiques. Plusieurs collections et maisons d'édition offrent de nombreuses publications de très bonne qualité, notamment en français, sur les grandes figures de la mystique, les grandes écoles historiques chrétiennes ainsi que divers aspects des spiritualités contemporaines. En **théologie**, on couvre les domaines de la dogmatique, de la sacramentaire, de la spiritualité, de l'éthique, de la théologie pratique, des théologies contextuelles, de la patristique, de la théologie médiévale grâce à la riche collection de l'Institut d'études médiévales, du dialogue interreligieux, etc.. Dans le secteur des **études bibliques** et les secteurs connexes, la Bibliothèque possède les éditions critiques essentielles des sources épigraphiques et manuscrites, les dictionnaires et grammaires spécialisés, les rapports des fouilles archéologiques majeures, les grands commentaires, les collections et monographies spécialisées. Les secteurs du Premier et du Second Testament sont bien couverts; on trouve aussi les sources parabibliques les plus importantes, dont les Manuscrits de la mer Morte.

Un bibliothécaire diplômé en philosophie et en sciences de l'information est à la disposition des usagers, que ce soit en tant que formateur ou soutien à la recherche :
Nino Gabrielli : 514 343-6111, poste 2627, nino.gabrielli@umontreal.ca

Monsieur Gabrielli est à la disposition des étudiant-e-s et peut être contacté pour organiser des séances d'initiation aux fonds de théologie de la BLSH.

Site des ressources en théologie et religions :

<https://bib.umontreal.ca/etudes-religieuses-histoire-philosophie>

Le prêt entre bibliothèques de l'Université permet de faire la demande d'un livre, d'un chapitre ou d'un article qu'on ne trouve pas à la BLSH et de l'obtenir sous forme matérielle ou électronique.

Autres ressources

Grâce à la carte BCI (**Bureau de coopération interuniversitaire**), disponible à la BLSH, nos étudiant-e-s ont accès aux bibliothèques des autres universités montréalaises (Université Concordia, UQÀM, Université McGill). En outre, quelques institutions privées mettent leur bibliothèque spécialisée à la disposition des étudiant-e-s, sur demande :

- Bibliothèque de théologie de la Compagnie de Jésus ; Collège Jean-de-Brébeuf, Local B4.25, 3200 ch. de la Côte-Ste-Catherine, Montréal, tél. : 514 342-9342 # 5466. <https://www.brebeuf.qc.ca/bibliotheques/bibliotheque-de-compagnie-de-jesus/>
- Bibliothèque Sainte-Croix ; Oratoire Saint-Joseph, 3800, ch. Queen Mary, Montréal (entrée près du carillon), tél. : 514 733-8211, # 2341 <https://www.saint-joseph.org/fr/redecouverte-bibliotheque-musee-oratoire/>

Certains organismes donnent également un accès à des collections d'appoint sur des questions particulières :

- Centre canadien d'œcuménisme ; 2715, ch. de la Côte-Ste-Catherine, Montréal, tél. : 514 937-9176. <http://www.oikoumene.ca/fr/>
- Centre d'écoute et d'interprétation des nouvelles recherches du croire (CÉINR) ; Secrétariat de l'Institut d'études religieuses, tél. : 514 343-2081. <https://ceinr.com/coordonnes>
- Bibliothèque publique juive ; 1, Carré Cummings (5151, ch. de la Côte-Ste-Catherine), Montréal, tél. : 514 345-2627. <http://www.jewishpubliclibrary.org/>
- Centre d'étude et de coopération internationale; 3000, rue Omer-Lavallée, Montréal, tél. : 514 875-9911. <https://ceci.ca/fr>

L'ADMISSION

LES CONDITIONS D'ADMISSION

1. Microprogramme

Pour être admissible à un microprogramme de deuxième cycle, le ou la candidat-e doit satisfaire aux conditions générales du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales et aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou attester d'une formation jugée équivalente.
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,7 au grade de premier cycle ou l'équivalent agréé par le vice-recteur des Études supérieures et postdoctorales, à moins que, de l'avis du vice-recteur, une expérience ou des études subséquentes à l'obtention du grade de premier cycle permettent de conclure que le ou la candidat-e possède les aptitudes requises pour la poursuite des études de deuxième cycle.
- Posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise.

2. D.É.S.S. ou Maîtrise

Pour être admissible à un programme de D.É.S.S. ou de maîtrise, le ou la candidat-e doit satisfaire aux conditions générales du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales et aux conditions suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat spécialisé en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie ou d'un baccalauréat avec sujet majeur ou sujet mineur en études religieuses, en sciences des religions ou en théologie, ou attester d'une formation jugée équivalente.
- Avoir obtenu au 1^{er} cycle ou au microprogramme de 2^e cycle une moyenne cumulative d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent agréé par le vice-recteur des Études supérieures et postdoctorales.
- Faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue française, de la langue anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.
- Présenter l'esquisse d'un projet de recherche (voir [format de l'esquisse](#) sur le site de l'IER, page « Ressources et formulaires »).
- Idéalement, l'étudiant-e à la maîtrise doit se faire accepter avant l'admission par un-e professeur-e qui dirigera sa recherche et le guidera dans le choix de ses cours et dans

la rédaction de son mémoire. Toutefois, on lui laisse jusqu'à la fin de son 1^{er} trimestre pour effectuer ce choix de direction de recherche.

3. Doctorat

Pour être admis à un programme de troisième cycle, le ou la candidat-e doit :

- Satisfaire aux conditions générales du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales.
- Être titulaire d'une M.A. ou licence dans la discipline du grade postulé, ou attester d'une formation jugée équivalente.
- Détenir une maîtrise ès arts dans la discipline du grade postulé, ou l'équivalent.
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 sur 4,3 au grade de deuxième cycle ou l'équivalent agréé par le vice-recteur des Études supérieures et postdoctorales.
- Faire preuve d'une connaissance suffisante des langues française et anglaise, ainsi que de toute autre langue, ancienne ou moderne, jugée nécessaire à la poursuite de ses recherches.

Présenter l'esquisse d'un projet de recherche (voir [format de l'esquisse](#) sur le site de l'IÉR, à la page « Ressources et formulaires ») et être accepté par un-e professeur-e qui dirigera sa recherche et le guidera dans le choix de ses cours et dans la rédaction de sa thèse.

4. Exigences pour les étudiant-e-s qui proviennent d'une autre discipline

De façon générale, les personnes n'ayant pas une formation antérieure suffisante ni expérience pertinente en sciences des religions, spiritualité ou théologie doivent compléter une préparation (« propédeutique ») de 30 crédits dans la discipline (pour les candidat-e-s au doctorat, au moins la moitié de ces crédits sont de niveau de premier cycle). En théologie, cette formation couvre prioritairement les domaines suivants : études bibliques, question de Dieu, christologie, ecclésiologie ou sacramentaire et éthique. En sciences des religions, cette formation couvre prioritairement les domaines suivants : théorie de la religion, traditions religieuses, approches thématiques. Dans certains cas, ces exigences pourront être réduites ou augmentées après l'évaluation du dossier.

Les candidat-e-s dont la formation en théologie ou en sciences des religions est antérieure à 10 ans pourraient se voir imposer un minimum de 15 crédits de cours en théologie dont le profil sera établi par la direction des études.

5. Passage accéléré de la M.A. au Ph.D.

Un-e étudiant-e qui a un excellent dossier académique peut être admis-e de façon accélérée au doctorat, particulièrement s'il ou si elle détient déjà une M.A. dans une autre discipline connexe. Le passage accéléré signifie que le ou la candidat-e passe au doctorat sans avoir rédigé le mémoire de maîtrise (voir les articles 109 et 119 du règlement des Études supérieures et postdoctorales. <https://esp.umontreal.ca/a-propos/reglement-pedagogique/>)

Le passage se fait habituellement après l'équivalent de trois trimestres à plein temps (scolarité de M.A.). La scolarité de cours doit être terminée (15 crédits de cours) et le projet de recherche de maîtrise accepté. L'étudiant-e dépose une demande de passage accéléré à la direction des études habituellement à son troisième trimestre d'étude à plein temps. Un dossier complet comprend, outre les pièces requises pour une demande d'admission au Ph.D., une lettre de l'étudiant-e demandant la permission de faire un passage accéléré de la maîtrise au doctorat, une lettre d'appui du directeur ou de la directrice de recherche, une approbation du CLES, le formulaire d'approbation officielle du projet de mémoire et un essai de 5 000 mots dans le domaine de sa recherche doctorale, comprenant déjà une bibliographie de départ de la thèse (4-5 pages). Les critères d'évaluation de la demande sont l'excellence du dossier académique (3,7 de moyenne ou plus à la maîtrise), le potentiel de chercheur et la qualité du projet de recherche. L'étudiant-e est aussi invité-e à compléter le formulaire de Bourse A (Bourse de passage accéléré de la maîtrise au doctorat), signé par le directeur, la directrice de recherche et à le joindre à son dossier.

LA DEMANDE D'ADMISSION

Sauf pour les programmes de Spiritualité-Santé (D.É.S.S. et M.A. Théologie pratique – option spiritualité-santé) ou pour un parcours très particulier, les admissions ne se font qu'à l'automne. Le formulaire de demande d'admission se trouve sur le site Internet de l'Université de Montréal sous la rubrique *Études - Admission*. <https://admission.umontreal.ca/>. Normalement, ce formulaire, dûment complété et accompagné des pièces requises, doit être téléversé et parvenir au bureau du Registraire de l'Université de Montréal **avant le 1^{er} mars** (pour être éligible aux bourses ou financement intégré) – mais on accepte des demandes après cette date. Les étudiant-e-s internationaux doivent débiter leurs démarches un an avant leur venue à cause des délais d'obtention des visas d'études et CAQ.

1. Présentation de la demande

La personne qui pose sa candidature doit clairement indiquer sur le formulaire de demande le numéro et le titre de son programme. S'il y a lieu, pour la maîtrise, elle indique l'option et la modalité *Avec mémoire* ou *Avec stages*.

Au troisième cycle, direction de recherche

Le ou la candidat-e au troisième cycle doit s'assurer qu'un-e professeur-e de l'Institut accepte de diriger sa recherche doctorale avant de faire sa demande. Normalement, il rencontre le directeur, la directrice pressenti-e pour élaborer l'esquisse de recherche accompagnant sa demande d'admission. Le responsable des études supérieures peut guider le ou la candidat-e dans la recherche d'une direction de thèse.

Pièces à joindre à la demande d'admission

Les documents suivants doivent être téléversés via le centre étudiant, sur le site de l'UdeM (<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/>) :

- Une lettre de motivation (état de l'itinéraire intellectuel de l'étudiant-e, choix du programme et plan de carrière).
- Un bref curriculum vitae.
- Un plan de financement des études (**formulaires disponibles sur ce lien de l'Institut**), onglet *Ressources et services*, sous-section *Admission aux cycles supérieurs*).
- Pour les étudiant-e-s venant d'une autre Faculté ou institution, un exemplaire du travail écrit principal ayant servi à l'obtention du diplôme de 2^e cycle.
- Une copie numérisée de tous les relevés de notes et diplômes universitaires.
- **Une esquisse du projet** de recherche indiquant le titre provisoire de la recherche.

- Pour la maîtrise, on demande une **esquisse** de deux pages à simple interligne, v (500 mots).
- Pour **l'esquisse au 3^e cycle**, on demande quatre pages à simple interlignes, police Times New Roman 12 (1000 mots).
- Rubriques :
 - Quatre pages à simple interligne;
 - Titre, sous-titre
 - Une problématique comprenant la question ou le problème de recherche, un état de la question sommaire (une revue de littérature de la recherche des 15 dernières années sur le sujet)
 - Hypothèse ou orientation précise de recherche
 - Démarche, méthode ou approche théorique
 - Stratégies méthodologiques : corpus littéraire, enquête terrain, etc.
 - Pertinence et retombées éventuelles
 - Le tout avec références éventuelles insérées dans le texte selon le système (AUTEUR date, page) et faisant référence à la bibliographie.
 - **Bibliographie sommaire** (minimum 1 page; maximum 2 pages)

Note : une esquisse non conforme, sur le plan du fond ou de la forme, sera rejetée.

Il est important de fournir rapidement et efficacement toutes les pièces de ce dossier, à défaut de quoi votre demande d'admission ne sera pas traitée. Nous avons besoin de toutes ces informations pour prendre une décision.

En cas de difficultés pour la création de votre compte et le téléversement des documents, n'hésitez pas à :

1- consulter la capsule d'aide « trucs et astuces »

2- [communiquer et laisser un message](#):

- Téléphone : 514 343-7076
- Téléphone (numéro sans frais) : 1 866 977-7076 (Canada et États-Unis seulement)
- Téléphone (numéro sans frais) : 800 977-0761 (avec un code d'accès international pour les autres pays)

3- ou écrire à : gestion-tgde@ier.umontreal.ca en indiquant à l'objet de votre courriel: « Aide pour l'admission »

2. Entrevue d'admission

Après avoir fait parvenir ses documents, le ou la candidat-e peut recevoir une convocation à une entrevue d'admission par le responsable des études supérieures (par exemple, si le dossier est atypique ou demande certaines précisions) et/ou la personne envisagée pour la direction de recherche. L'entrevue peut se faire en présentiel ou par Zoom. Lors de l'entrevue d'admission, on identifie les cours préparatoires ou complémentaires qui peuvent être nécessaires et on s'assure que le programme choisi est le mieux approprié aux besoins du candidat ou de la candidate.

3. Suivi du dossier

Les demandes d'admission sont évaluées par le responsable des études supérieures et, le cas échéant, le responsable du programme concerné ou même le Comité local des études supérieures (CLES). Le responsable des études supérieures formule une recommandation d'admission et précise, le cas échéant, les conditions particulières de l'admission. Cette recommandation est soumise au vice-recteur des Études supérieures et postdoctorales, qui prend la décision d'admission. Le ou la candidat-e en est informé-e par courriel.

Si admise, il ou elle doit confirmer, dans le délai indiqué, le maintien de sa candidature. Exceptionnellement, le ou la candidat-e de provenance internationale qui n'a pas obtenu son permis d'études à temps peut indiquer son intention de reporter son admission, une seule fois, pour un délai maximum d'un an.

PROGRAMMES D'ÉTUDES

Sous cette rubrique sont regroupés les programmes d'études supérieures de l'Institut d'études religieuses actifs en 2021-2022. On trouvera dans *l'Annuaire général de la FAS – Études supérieures* la liste complète des programmes ainsi que les descriptifs des cours.

		Page
1. Études religieuses		
Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses	2-885-6-3	19
2. Sciences des religions		
M.A. Sciences des religions – Sans option (op. 70)	2-905-1-1	20
Ph.D. Sciences des religions – Sans option (op 70)	3-905-1-1	21
3. Spiritualité		
M.A. Sciences des religions – Option Spiritualité (op. 75)	2-905-1-1	23
Ph.D. Sciences des religions – Option Spiritualité (op 71)	3-905-1-1	24
4. Spiritualité et santé		
D.É.S.S. Spiritualité et santé	2-885-1-4	26
M.A. Théologie pratique - Option Spiritualité et santé (op. 73)	2-885-1-2	27
5. Théologie		
M.A. Théologie (op. 74)	2-885-1-0	29
Ph.D. Théologie	3-885-1-0	31
6. Théologie pratique		
M.A. Théologie pratique (op. 72)	2-885-1-2	32
Ph.D. Théologie pratique	3-885-1-2	34

1. ÉTUDES RELIGIEUSES

En continuité avec les programmes de premier cycle, les études religieuses aux cycles supérieurs offrent la possibilité d'explorer les différentes disciplines comprises dans ce champ disciplinaire : sciences des religions, spiritualité, spiritualité et santé, théologie ou théologie pratique.

L'Institut offre un microprogramme (deuxième cycle) que l'on peut profiler suivant la discipline de son choix.

1.1. Microprogramme de deuxième cycle en études religieuses

(Programme 2-885-6-3)

Les objectifs de ce microprogramme sont d'acquérir une formation d'appoint ou une formation continue, de niveau de 2^e cycle en études religieuses (sciences des religions, théologie, spiritualité); d'approfondir des questions actuelles dans ce champ disciplinaire pour des raisons culturelles, personnelles ou professionnelles; de vérifier son intérêt et ses aptitudes à poursuivre à la maîtrise dans le domaine. La formation peut se faire dans l'une des quatre orientations suivantes : sciences des religions, spiritualité, spiritualité et santé ou théologie.

Structure du microprogramme

Ce microprogramme totalise 12 crédits de cours à option.

Bloc 70 A - Option (12 crédits)

À choisir parmi les cours REL de 2^e cycle de l'Institut d'études religieuses, avec l'approbation du responsable de programme.

2. SCIENCES DES RELIGIONS

Les sciences des religions abordent le phénomène religieux dans ses diverses manifestations passées et présentes, en proposant une description, une analyse et une compréhension appuyées principalement sur l'anthropologie, l'histoire, la philosophie, la sociologie, la psychologie, la psychanalyse et les sciences politiques. Les sciences des religions se préoccupent également des interactions entre le fait religieux et les autres composantes culturelles des sociétés anciennes et modernes. Des personnes qui se réclament de différentes traditions religieuses ou de divers horizons des sciences humaines et sociales y travaillent, dans un esprit d'ouverture et de respect mutuel, à une meilleure intelligence du fait religieux.

Responsable des programmes de sciences des religions

M. Fabrizio Vecoli

514 343-2472, bureau 4020

2.1. Maîtrise (M.A.) Sciences des religions

(Programme 2-905-1-1 – op. 70)

La M.A. en sciences des religions a pour objectifs l'étude du fait religieux et des diverses traditions; l'apprentissage des méthodes de recherche et l'habilitation à mener une recherche autonome en sciences des religions; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 45 crédits qui sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits sont attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A – Obligatoire – Théorie (3 cr.)

REL 6120 Théories en sciences des religions, 3 cr.

Bloc 70B – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

PLU 6110 Pluralité religieuse : enjeux sociaux et culturels, 3 cr.

REL 6103 Islam et modernité, 3 cr.

REL 6112 Épistémologie du croire et du sujet, 3 cr.

REL 6113 Étude empirique du religieux contemporain, 3 cr.

REL 6115 Approches anthropologiques du religieux, 3 cr.

REL 6122 Mobilités religieuses, 3 cr.

REL 6123 Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.

REL 6124 Religions, diversité et sphère publique, 3 cr.

REL 6126 Sectes et mouvements du croire, 3 cr.

REL 6127 Genres, féminismes et religions, 3 cr.

REL 6131 Hindouisme : amour et dévotion, 3 cr.

REL 6132 Histoire du christianisme, 3 cr.

REL 6133 Lecture de textes islamiques, 3 cr.

REL 6134 Les principaux textes du judaïsme, 3 cr.

REL 6135 Autochtones et religion

REL 6136 La sagesse du bouddhisme, 3 cr.

REL 6137 Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité, 3 cr.

REL 6138 Philosophies en terres d'islam, 3 cr.

REL 6140 Hindi 1, 3 cr.

REL 6141 Hindi 2, 3 cr.

REL 6150 Les Juifs dans le monde médiéval (VIIe-XVe siècles, 3 cr.

REL 6151 Rencontre des monothéismes au Moyen Âge, 3 cr.

REL 6160 Courants religieux africains, 3 cr.

REL 6170 Religion, politique et modernité au Japon, 3 cr.

REL 6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon, 3 cr.

REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique, 3 cr.

- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6216 Les principaux courants mystiques du judaïsme, 3 cr.
- REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6312 Bible, art et culture, 3 cr.
- REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens, 3 cr.
- REL 6400 Hébreu biblique avancé, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 70C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Bloc 74C Choix - Maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce dernier cas, il doit être approuvé par le responsable de programme

Bloc 70D – Option – Stages (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

- REL 6502 Stage 1 : Conception d'un projet spécialisé, 3 cr.
- REL 6503 Stage 2 : Réalisation d'un projet spécialisé, 3 cr.

Bloc 70E – Obligatoire – Recherche et mémoire (30 cr.)

- REL 6815 Recherche 1, 3 cr.
- REL 6820 Recherche 2, 3 cr.
- REL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
- REL 6840 Mémoire, 20 cr.

2.2. Doctorat (Ph.D.) Sciences des religions

(Programme 3-905-1-1 – op. 70)

Les objectifs du Ph. D. en sciences des religions sont d'analyser les divers enjeux posés par le fait religieux; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire des sciences des religions; de former des chercheur-e-s ouvert-e-s à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnel[le]s dans des domaines sectoriels pertinents.

Structure du programme

Le doctorat en sciences des religions, option générale, comporte 90 crédits. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

La personne qui, durant ses études antérieures, n'a pas suivi le cours REL 6120 Théories en sciences des religions, ou l'équivalent, doit le suivre en plus des **90** crédits de cours du programme.

Bloc 70A – Option – Cours et séminaires thématiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- PLU 6110 Pluralité religieuse : enjeux sociaux et culturels, 3 cr.
- REL 6103 Islam et modernité, 3 cr.
- REL 6112 Épistémologie du croire et du sujet
- REL 6113 Étude empirique du religieux contemporain, 3 cr.
- REL 6115 Approches anthropologiques du religieux, 3 cr.
- REL 6122 Mobilités religieuses, 3 cr.
- REL 6123 Psychanalyse, identité et religion, 3 cr.
- REL 6124 Religions, diversité et sphère publique, 3 cr.
- REL 6126 Sectes et mouvements du croire, 3 cr.
- REL 6127 Genres, féminismes et religions, 3 cr.
- REL 6131 Hindouisme : amour et dévotion, 3 cr.
- REL 6132 Histoire du christianisme, 3 cr.
- REL 6133 Lecture de textes islamiques, 3 cr.
- REL 6134 Les principaux textes du judaïsme, 3 cr.
- REL 6135 Autochtones et religion, 3 cr.
- REL 6136 La sagesse du bouddhisme, 3 cr.
- REL 6137 Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité, 3 cr.
- REL 6138 Philosophies en terres d'islam, 3 cr.
- REL 6140 Hindi 1, 3 cr.
- REL 6141 Hindi 2, 3 cr.
- REL 6150 Les Juifs dans le monde médiéval (VIIe-XVe siècles) , 3 cr.
- REL 6151 Rencontre des monothéismes au Moyen Âge, 3 cr.
- REL 6160 Courants religieux africains, 3 cr.
- REL 6170 Religion, politique et modernité au Japon, 3 cr.
- REL 6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon, 3 cr.
- REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique, 3 cr.
- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6216 Les principaux courants mystiques du judaïsme, 3 cr.
- REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6312 Bible, art et culture, 3 cr.
- REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens, 3 cr.
- REL 6400 Hébreu biblique avancé, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 70B – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'IÉR ou hors Institut. Dans ce second cas, avec approbation du responsable de programme.

Bloc 70C – Obligatoire – Recherche et thèse (81 cr.)

- REL 7000 Examen général de doctorat (cette activité n'est pas créditée)
- REL 7140 Séminaire de recherche 1.1, 2 cr.
- REL 7141 Séminaire de recherche 1.2, 2 cr.
- REL 7150 Séminaire de recherche 2.1, 2 cr.
- REL 7151 Séminaire de recherche 2.2, 2 cr.
- REL 7160 Projet de thèse, 12 cr.
- REL 7200 Thèse, 61 cr.

3. SPIRITUALITÉ

À l'IER, le programme en spiritualité est pensé comme un domaine transversal à la théologie et aux sciences des religions. Dans les enseignements comme dans la recherche, l'accent est porté sur la situation contemporaine du spirituel, les courants spirituels et mystiques des grandes traditions religieuses, les perspectives théoriques appliquées au spirituel, permettant ainsi de toucher des questions centrales pour la compréhension des comportements religieux (expérience, phénoménologie, etc.). Le programme comporte également un volet pratique qui favorise une approche empirique des courants spirituels contemporains. Il propose également une formation en accompagnement spirituel assortie de stages en milieux professionnels, par exemple : salons funéraires, résidences pour personnes âgées, etc.

Responsable des programmes de spiritualité

M. Jean-Marc Barreau

514 343-7083, bureau 4019

jean-marc.barreau@umontreal.ca

3.1. Maîtrise (M.A.) Sciences des religions – Option Spiritualité

(Programme 2-905-1-1 – op. 75)

L'option Spiritualité a plus spécifiquement pour objectifs d'acquérir une compréhension de divers courants spirituels d'hier et d'aujourd'hui; de former aux problématiques relatives à l'expérience spirituelle; de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 45 crédits qui sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 crédits attribués à la recherche et la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 75A – Obligatoire – Théorie (3 cr.)

REL 6210 Théories de la spiritualité, 3 cr.

Bloc 75B – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

REL 6112 Épistémologie du croire et du sujet, 3 cr.

REL 6127 Genres, féminismes et religions, 3 cr.

REL 6131 Hindouisme : amour et dévotion, 3 cr.

REL 6137 Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité, 3 cr.

REL 6151 Rencontre des monothéismes au Moyen Âge, 3 cr.

REL 6160 Courants religieux africains, 3 cr.

REL 6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon, 3 cr.

REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques, 3 cr.

- REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique, 3 cr.
- REL 6213 Histoire de la spiritualité, 3 cr.
- REL 6214 Interspiritualité, interculturel et interreligieux, 3 cr.
- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6216 Les principaux courants mystiques du judaïsme, 3 cr.
- REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions, 3 cr.
- REL 6219 Spiritualité et expériences, 3 cr.
- REL 6220 Traditions spirituelles, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 75C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'Institut d'études religieuses, avec l'approbation du responsable du programme.

Bloc 75D – Option – Stages (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

- REL 6502 Stage 1 : Conception d'un projet spécialisé, 3 cr.
- REL 6503 Stage 2 : Réalisation d'un projet spécialisé, 3 cr.

Bloc 75E – Obligatoire – Recherche et mémoire (30 cr.)

- REL 6815 Recherche 1, 3 cr.
- REL 6820 Recherche 2, 3 cr.
- REL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
- REL 6840 Mémoire, 20 cr.

3.2. Doctorat (Ph.D.) Sciences des religions – Option Spiritualité

(Programme 3-905-1-1 – op. 71)

L'option Spiritualité du doctorat en sciences des religions a plus spécifiquement pour objectifs d'analyser les diverses problématiques relatives à l'expérience spirituelle; d'amener à produire des travaux originaux qui contribuent à l'avancement des connaissances dans le champ disciplinaire de la spiritualité; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaires, de l'entreprise privée ou dans le domaine public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Structure du programme

Le doctorat en sciences des religions, Option Spiritualité, comporte 90 crédits. Les crédits de l'option sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits de cours à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

La personne qui, durant ses études antérieures, n'a pas suivi le cours REL 6210 Théories de la spiritualité, ou l'équivalent, doit le suivre en plus des 9 crédits de cours du programme.

Bloc 71A – Option – Cours et séminaires thématiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.
- REL 6112 Épistémologie du croire et du sujet, 3 cr.
- REL 6127 Genres, féminismes et religions, 3 cr.
- REL 6131 Hindouisme : amour et dévotion, 3 cr.
- REL 6137 Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité, 3 cr.
- REL 6151 Rencontre des monothéismes au Moyen Âge, 3 cr.
- REL 6160 Courants religieux africains, 3 cr.
- REL 6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon, 3 cr.
- REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques, 3 cr.
- REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique, 3 cr.
- REL 6213 Histoire de la spiritualité, 3 cr.
- REL 6214 Interspiritualité, interculturel et interreligieux, 3 cr.
- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6216 Les principaux courants mystiques du judaïsme, 3 cr.
- REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions, 3 cr.
- REL 6219 Spiritualité et expériences, 3 cr.
- REL 6220 Traditions spirituelles, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 71B – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'IER ou hors Institut. Dans ce second cas, le cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 71C – Obligatoire – Recherche et thèse (81 cr.)

- REL 7000 Examen général de doctorat (cette activité n'est pas créditée)
- REL 7140 Séminaire de recherche 1.1, 2 cr.
- REL 7141 Séminaire de recherche 1.2, 2 cr.
- REL 7150 Séminaire de recherche 2.1, 2 cr.
- REL 7151 Séminaire de recherche 2.2, 2 cr.
- REL 7160 Projet de thèse, 12 cr.
- REL 7200 Thèse, 61 cr.

4. SPIRITUALITÉ ET SANTÉ

Dans l'axe Spiritualité et santé, l'institut offre une formation clinique à l'intervention en soins spirituels, en collaboration avec l'Association canadienne des soins spirituels. Dans ce secteur, on offre un D.É.S.S. et un programme de maîtrise (M.A. Théologie pratique – Option Spiritualité et santé).

Responsable des programmes de spiritualité et santé

M. Jean-Marc Barreau

514 343-7083, bureau 4019

jean-marc.barreau@umontreal.ca

4.1. Diplôme d'études supérieures spécialisé (D.É.S.S.) Spiritualité et santé

(Programme 2-885-1-4)

Le D.É.S.S. (spiritualité et santé) a pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux de santé. Les étudiant-e-s qui passent à la maîtrise en théologie pratique, option Spiritualité et santé peuvent intégrer à celle-ci les activités complétées au D.É.S.S.

Structure du programme

Ce programme de D.É.S.S. comporte 30 crédits répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option, dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages, et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A – Option – Spiritualité, santé et accompagnement (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

- BIE 6000 Bioéthique : origines, sens et pratiques, 3 cr.
- PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.
- REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques, 3 cr.
- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6221 Intervention spirituelle : éthique et déontologie, 3 cr.

Bloc 70B– Option – Culture spirituelle (min. 3 cr.; max. 12 cr.)

- PLU 6110 Pluralité religieuse : enjeux sociaux et culturels, 3 cr.
- REL 6122 Mobilités religieuses, 3 cr.
- REL 6124 Religions, diversité et sphère publique, 3 cr.
- REL 6138 Philosophies en terres d'islam, 3 cr.
- REL 6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon, 3 cr.
- REL 6210 Théories de la spiritualité, 3 cr.
- REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique, 3 cr.
- REL 6213 Histoire de la spiritualité, 3 cr.
- REL 6214 Interspiritualité, interculturel et interreligieux, 3 cr.
- REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions, 3 cr.
- REL 6219 Spiritualité et expériences, 3 cr.
- REL 6220 Traditions spirituelles, 3 cr.
- REL 6316 Courant théologique, 3 cr.
- REL 6318 Histoire de la théologie, 3 cr.
- REL 6321 Pratiques, cultures et société, 3 cr.

Bloc 70C – Option – Apprentissages interdisciplinaires (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

- ASA 6754 Système de santé et santé des populations, 3 cr.
- BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
- BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.
- PAL 6111 Approche multidimensionnelle du deuil, 3 cr.
- PST 6110 Psychopathologies et cycles de vie, 3 cr.
- PSY 6093 Psychologie interculturelle, 3 cr.
- PSY 6106 Psychologie de la santé, 3 cr.

Bloc 70D – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'IER ou hors Institut. Dans le second cas, le cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70E – Option – Stages cliniques (min. 12 cr.; max 24 cr.)

Les cours REL 66101 et REL 66102 sont équivalents au cours REL 6610. Les cours REL 66201 et REL66202 sont équivalents au cours REL 6620. Les cours REL66501 et REL66502 sont équivalents au cours REL6650. Les cours REL66511 et REL66512 sont équivalents au cours REL6651.

- REL 6610 Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
- REL 6610-1 Stage clinique en milieu de santé 1.1, 0 cr.
- REL 6610-2 Stage clinique en milieu de santé 1.2, 12 cr.
- REL 6620 Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
- REL 6620-1 Stage clinique en milieu de santé 2.1, 0 cr.
- REL 6620-2 Stage clinique en milieu de santé 2.2, 12 cr.
- REL 6650 Stage en intervention spirituelle 1, 6 cr.
- REL 6650-1 Stage en intervention spirituelle 1.1, 0 cr.
- REL 6650-2 Stage en intervention spirituelle 1.2, 6 cr.
- REL 6651 Stage en intervention spirituelle 2, 6 cr.
- REL 6651-1 Stage en intervention spirituelle 2.1, 0 cr.
- REL 6651-2 Stage en intervention spirituelle 2.2, 6 cr.
- REL 6653 Stage en intervention spirituelle 3, 6 cr.
- REL 6654 Stage en intervention spirituelle 4, 6 cr.

4.2. Maîtrise (M.A.) Théologie pratique - Option Spiritualité et santé

(Programme 2-885-1-2 – op. 73)

L'option Spiritualité et santé a plus spécifiquement pour objectif de former des personnes intervenantes en accompagnement spirituel dans les milieux pratiques axés sur les soins (centre hospitaliers, CHSLD, instituts de réadaptation, maisons de soins palliatifs, etc.) ainsi que des milieux non hospitaliers (ex: salons funéraires); elle initie à la recherche sur des problématiques axées sur le lien entre spiritualité et santé.

L'option permet d'accéder à un programme de doctorat.

Structure du programme

Ce programme totalise 45 crédits répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, dont 12 crédits attribués à la rédaction d'un essai, 24 à 30 crédits à option dont un minimum de 12 crédits attribués à des stages et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 73A – Obligatoire – Intégration (3 cr.)

REL 6231-1 Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 1, 0 cr.

REL 6231-2 Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 2, 3 cr.

Bloc 73B – Option – Spiritualité, santé et accompagnement (min. 3 cr. ; max. 9 cr.)

BIE 6000 Bioéthique : origines, sens et pratiques, 3 cr.

PLU 6043 Spiritualité et santé, 3 cr.

PLU 6046 Conceptions religieuses de la santé, 3 cr.

REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques, 3 cr.

REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.

REL 6221 Intervention spirituelle : éthique et déontologie, 3 cr.

Bloc 73C – Option – Culture spirituelle (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- PLU 6110 Pluralité religieuse : enjeux sociaux et culturels, 3 cr.
- REL 6122 Mobilités religieuses, 3 cr.
- REL 6124 Religions, diversité et sphère publique, 3 cr.
- REL 6138 Philosophies en terres d'islam, 3 cr.
- REL 6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon, 3 cr.
- REL 6210 Théories de la spiritualité, 3 cr.
- REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique, 3 cr.
- REL 6213 Histoire de la spiritualité, 3 cr.
- REL 6214 Interspiritualité, interculturel et interreligieux, 3 cr.
- REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions, 3 cr.
- REL 6219 Spiritualité et expériences, 3 cr.
- REL 6220 Traditions spirituelles, 3 cr.
- REL 6316 Courant théologique, 3 cr.
- REL 6318 Histoire de la théologie, 3 cr.
- REL 6321 Pratiques, cultures et société, 3 cr.
- Bloc 73D – Option – Apprentissage interdisciplinaire (min. 0 cr.; max. 6 cr.)
- ASA 6754 Système de santé et santé des populations, 3 cr.
- BIE 6004 Bioéthique et approche de la mort, 3 cr.
- BIE 6008 Éthique clinique, 3 cr.
- PAL 6111 Approche multidimensionnelle du deuil, 3 cr.
- PST 6110 Psychopathologies et cycles de vie, 3 cr.
- PSY 6093 Psychologie interculturelle, 3 cr.
- PSY 6106 Psychologie de la santé, 3 cr.

Bloc 73E – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'IER ou hors Institut. Dans le second cas, le cours doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 73F – Option - Stages cliniques (min. 12 cr. ; max. 24 cr.)

Les cours REL 66101 et REL 66102 sont équivalents au cours REL 6610. Les cours REL 66201 et REL66202 sont équivalents au cours REL 6620. Les cours REL66501 et REL66502 sont équivalents au cours REL6650. Les cours REL66511 et REL66512 sont équivalents au cours REL6651.

- REL 6610 Stage clinique en milieu de santé 1, 12 cr.
- REL 6610-1 Stage clinique en milieu de santé 1.1, 0 cr.
- REL 6610-2 Stage clinique en milieu de santé 1.2, 12 cr.
- REL 6620 Stage clinique en milieu de santé 2, 12 cr.
- REL 6620-1 Stage clinique en milieu de santé 2.1, 0 cr.
- REL 6620-2 Stage clinique en milieu de santé 2.2, 12 cr.
- REL 6650 Stage en intervention spirituelle 1, 6 cr.
- REL 6650-1 Stage en intervention spirituelle 1.1, 0 cr.
- REL 6650-2 Stage en intervention spirituelle 1.2, 6 cr.
- REL 6651 Stage en intervention spirituelle 2, 6 cr.
- REL 6651-1 Stage en intervention spirituelle 2.1, 0 cr.
- REL 6651-2 Stage en intervention spirituelle 2.2, 6 cr.
- REL 6653 Stage en intervention spirituelle 3, 6 cr.
- REL 6654 Stage en intervention spirituelle 4, 6 cr.

Bloc 73G - Obligatoire – Essai (12 cr.)

REL 6831 Essai, 12 cr.

Le format de l'essai (Cf. § 2.7 L'essai : consignes pour la rédaction de l'essai de maîtrise en spiritualité et santé)

L'essai est un exercice de synthèse qui clôt le parcours de formation du programme. Il vise à permettre l'approfondissement d'une question ou d'une problématique particulière qui aura émergé durant les activités de scolarité et les stages. Le texte d'une cinquantaine (50) de pages doit situer la question ou la problématique dans le contexte de la pratique d'intervention, rendre compte de son approfondissement par une revue critique de littérature comportant une dizaine de titres (10) et montrer en quoi la réflexion critique éclaire, sous un nouveau jour, la pratique d'intervention. Le sujet est défini par le ou la candidat-e et validé par le directeur, la directrice de recherche. L'essai est évalué par deux professeur-e-s dont le directeur, la directrice de recherche.

5. THÉOLOGIE

La théologie cherche à comprendre *l'humain* sur l'horizon de la question de *Dieu*, ces deux sujets étant inséparables. La démarche théologique se situe dans une longue tradition d'expériences spirituelles et de recherches religieuses; elle contribue à renouveler ces expériences et leur expression de façon créatrice, en dialogue avec les autres champs du savoir et de la recherche qui explorent également le fait religieux dans la culture contemporaine.

L'Institut offre un programme de maîtrise (M.A. – deuxième cycle) et un programme de doctorat (Ph.D. – troisième cycle) en théologie.

Responsable des programmes de théologie

M. Ignace Ndongala Maduku

514 343-6111, poste 0227, bureau 5032-1

ignace.ndongala.maduku@umontreal.ca

5.1. Maîtrise (M.A.) Théologie

(Programme 2-885-1-0 – op 74)

La M.A. en théologie a pour objectifs d'acquérir les connaissances pertinentes à un secteur de spécialisation dans le champ de la théologie (études bibliques ou études théologiques); de s'initier à un travail méthodologique qui réponde aux exigences des études de 2^e cycle et d'approfondir une problématique de recherche actuelle; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : Églises, organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Structure du programme

Ce programme comporte 45 crédits répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 74A – Obligatoire – Herméneutique et méthode (3 cr.)

REL 6310 Interprétation théologique et biblique, 3 cr.

Bloc 74B – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 12 cr.)

- REL 6127 Genres, féminismes et religions, 3 cr.
- REL 6217 Rencontres des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6311 Praxéologie, 3 cr.
- REL 6312 Bible, art et culture, 3 cr.
- REL 6313 Bible et rhétorique, 3 cr.
- REL 6314 Bible, théologie, philosophie, 3 cr.
- REL 6316 Courant théologique, 3 cr.
- REL 6318 Histoire de la théologie, 3 cr.
- REL 6319 Lectures de textes bibliques, 3 cr.
- REL 6320 Méthodes en exégèse biblique, 3 cr.
- REL 6321 Pratiques, cultures, société, 3 cr.
- REL 6322 Problématiques contemporaines et théologies, 3 cr.
- REL 6323 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
- REL 6324 Théologies contextuelles, 3 cr.
- REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens, 3 cr.
- REL 6329 Théologies africaines, 3 cr.
- REL 6400 Hébreu biblique avancé, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 74C – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 74D – Option – Stages (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

- REL 6502 Stage 1 : Conception d'un projet spécialisé, 3 cr.
- REL 6503 Stage 2 : Réalisation d'un projet spécialisé, 3 cr.

Bloc 74E – Obligatoire – Recherche et mémoire (30 cr.)

- REL 6815 Recherche 1, 3 cr.
- REL 6820 Recherche 2, 3 cr.
- REL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
- REL 6840 Mémoire, 20 cr.

5.2. Doctorat (Ph.D.) Théologie (Programme 3-885-1-0)

Les objectifs du Ph.D. en théologie sont de faire produire des œuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire de la théologie; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, ecclésial, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Structure du programme

Le programme de doctorat en théologie compte 90 crédits qui sont répartis de la façon suivante: 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Aux 90 crédits du doctorat en théologie, s'ajoutent 3 crédits pour le cours préparatoire REL 6310 – Interprétation théologique et biblique, imposé à l'étudiant-e qui n'a pas fait ses études de 2^e cycle à l'Institut d'études religieuses.

Bloc 70A – Option – Cours thématiques (min. 6 cr.; max. 9 cr.)

- REL 6127 Genres, féminismes et religions, 3 cr.
- REL 6217 Rencontres des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6312 Bible, art et culture, 3 cr.
- REL 6313 Bible et rhétorique, 3 cr.
- REL 6314 Bible, théologie, philosophie, 3 cr.
- REL 6316 Courant théologique, 3 cr.
- REL 6318 Histoire de la théologie, 3 cr.
- REL 6319 Lectures de textes bibliques, 3 cr.
- REL 6320 Méthodes en exégèse biblique, 3 cr.
- REL 6321 Pratiques, cultures, société, 3 cr.
- REL 6322 Problématiques contemporaines et théologies, 3 cr.
- REL 6323 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
- REL 6324 Théologies contextuelles, 3 cr.
- REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens, 3 cr.
- REL 6329 Théologies africaines, 3 cr.
- REL 6400 Hébreu biblique avancé, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 70B – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'Institut d'études religieuses ou un cours hors Institut. Dans ce second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70C – Obligatoire – Recherche et thèse (81 cr.)

- REL 7000 Examen général de doctorat (cette activité n'est pas créditée)
- REL 7140 Séminaire de recherche 1.1, 2 cr.
- REL 7141 Séminaire de recherche 1.2, 2 cr.
- REL 7150 Séminaire de recherche 2.1, 2 cr.
- REL 7151 Séminaire de recherche 2.2, 2 cr.
- REL 7160 Projet de thèse, 12 cr.
- REL 7200 Thèse, 61 cr.

6. THÉOLOGIE PRATIQUE

La théologie pratique est au carrefour de la réflexion théologique et des sciences de l'action. Elle met en œuvre une analyse socioculturelle et religieuse des pratiques ou des milieux et elle commande une réflexion critique débouchant sur une stratégie d'intervention pertinente et sur sa mise en œuvre compétente dans différents milieux.

Les programmes de théologie pratique s'adressent aux agents de pastorale et aux intervenants chrétiens déjà impliqués sur un terrain ou qui s'y orientent. La personne, qui désire mettre au point une méthode d'intervention et de réflexion appropriée à la pastorale ou à l'action chrétienne d'aujourd'hui, qui cherche à développer des habiletés pastorales en fonction de son milieu, qui cherche à réfléchir ou à faire le point sur son action, trouvera ici un programme tout indiqué.

Dans le secteur général de la théologie pratique (outre le secteur spécialisé Spiritualité et santé présenté précédemment), l'Institut offre un programme de maîtrise (M.A. – deuxième cycle) et un doctorat (Ph.D. – troisième cycle).

Responsable des programmes de théologie pratique

M. Ignace Ndongala Maduku

514 343-6111, poste 0227, bureau 5032-1

ignace.ndongala.maduku@umontreal.ca

6.1. Maîtrise (M.A.) Théologie pratique

(Programme 2-885-1-2 – op. 72)

La maîtrise en théologie pratique, option générale, a pour objectifs de développer une habileté d'articulation critique de la théorie et de la pratique dans une perspective praxéologique et théologique, normalement à partir de pratiques concrètes; de s'initier à un travail méthodo-logique qui réponde aux exigences des études de deuxième cycle et d'approfondir une question de recherche particulière; la possibilité d'acquérir des habiletés pratiques ou professionnelles au moyen de stages sur le terrain; la préparation à une implication dans des milieux de travail divers : organismes sociaux, communautaires ou publics, entreprises, maisons d'édition, journalisme, etc.

Structure du programme

Ce programme totalise 45 crédits qui sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires dont 30 attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, 6 à 12 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A – Obligatoire – Théorie (3 cr.)

REL 6311 Praxéologie, 3 cr.

Bloc 72B – Option – Cours en théologie pratique (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques, 3 cr.
- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6312 Bible, art et culture, 3 cr.
- REL 6313 Bible et rhétorique, 3 cr.
- REL 6319 Lectures de textes bibliques, 3 cr.
- REL 6321 Pratiques, cultures, société, 3 cr.
- REL 6322 Problématiques contemporaines et théologies, 3 cr.
- REL 6323 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
- REL 6324 Théologies contextuelles, 3 cr.
- REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens, 3 cr.

Bloc 72C – Option – Cours thématiques (min. 3 cr.; max. 9 cr.)

- REL 6113 Étude empirique du religieux contemporain, 3 cr.
- REL 6122 Mobilités religieuses, 3 cr.
- REL 6138 Philosophies en terres d'islam, 3 cr.
- REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions, 3 cr.
- REL 6219 Spiritualité et expériences, 3 cr.
- REL 6314 Bible, théologie, philosophie, 3 cr.
- REL 6316 Courant théologique, 3 cr.
- REL 6318 Histoire de la théologie, 3 cr.
- REL 6326 Théologie systématique et fondamentale, 3 cr.
- REL 6329 Théologies africaines, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 72D – Choix (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

À choisir dans la banque de cours de 2^e cycle de l'IER ou un cours hors Institut. Dans le second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 72E – Option – Stages (min. 0 cr.; max. 6 cr.)

Notez que le stage 1 est préalable au stage 2. Le choix de prendre un stage doit être approuvé par le responsable du programme.

- REL 6502 Stage 1 : Conception d'un projet spécialisé, 3 cr.
- REL 6503 Stage 2 : Réalisation d'un projet spécialisé, 3 cr.

Bloc 72F – Obligatoire – Recherche et mémoire (30 cr.)

- REL 6815 Recherche 1, 3 cr.
- REL 6820 Recherche 2, 3 cr.
- REL 6825 Projet de mémoire, 4 cr.
- REL 6840 Mémoire, 20 cr.

6.2. Doctorat (Ph.D.) Théologie pratique

(Programme 3-885-1-2)

Les objectifs du Ph. D. en théologie pratique sont de faire produire des œuvres originales qui apportent une contribution au champ disciplinaire; de former des chercheurs ouverts à l'interdisciplinarité, capables de réaliser des recherches de haut niveau dans les secteurs universitaire, privé ou public; de former des professionnels dans des domaines sectoriels pertinents.

Structure du programme

Ce programme totalise 90 crédits qui sont répartis de la façon suivante : 81 crédits obligatoires attribués à la recherche et à la rédaction d'une thèse, 6 à 9 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Les étudiant-e-s doivent suivre le cours REL 6311 Praxéologie (3 crédits) s'ils ne l'ont pas déjà fait dans leur curriculum de formation antérieure. Ce cours s'ajoute alors à leur scolarité.

Bloc 70A – Option – Cours en théologie pratique (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques, 3 cr.
- REL 6215 Le mourir et son déni, 3 cr.
- REL 6312 Bible, art et culture, 3 cr.
- REL 6313 Bible et rhétorique, 3 cr.
- REL 6319 Lectures de textes bibliques, 3 cr.
- REL 6321 Pratiques, cultures, société, 3 cr.
- REL 6322 Problématiques contemporaines et théologies, 3 cr.
- REL 6323 Questions d'éthique théologique, 3 cr.
- REL 6324 Théologies contextuelles, 3 cr.
- REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens, 3 cr.
- REL 6329 Théologies africaines, 3 cr.

Bloc 70B – Option – Cours thématiques (min. 3 cr.; max. 6 cr.)

- REL 6112 Épistémologie du croire et du sujet
- REL 6113 Étude empirique du religieux contemporain, 3 cr.
- REL 6122 Mobilités religieuses, 3 cr.
- REL 6138 Philosophies en terres d'islam, 3 cr.
- REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones, 3 cr.
- REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions, 3 cr.
- REL 6219 Spiritualité et expériences, 3 cr.
- REL 6314 Bible, théologie, philosophie, 3 cr.
- REL 6316 Courant théologique, 3 cr.
- REL 6318 Histoire de la théologie, 3 cr.
- REL 6500 Lectures dirigées, 3 cr.
- REL 6501 Questions spéciales, 3 cr.

Bloc 70C – Choix (min. 0 cr.; max. 3 cr.)

À choisir dans la banque de cours REL de 2^e cycle de l'Institut d'études religieuses ou hors Institut. Dans le second cas, il doit être approuvé par le responsable de programme.

Bloc 70D – Obligatoire - Recherche et thèse (81 cr.)

- REL 7000 Examen général de doctorat (cette activité n'est pas créditée)
- REL 7140 Séminaire de recherche 1.1, 2 cr.
- REL 7141 Séminaire de recherche 1.2, 2 cr.
- REL 7150 Séminaire de recherche 2.1, 2 cr.
- REL 7151 Séminaire de recherche 2.2, 2 cr.
- REL 7160 Projet de thèse, 12 cr.
- REL 7200 Thèse, 61 cr.

On trouvera le descriptif des cours REL et PLU sur le Centre étudiant et à la fin du présent Guide.

De plus, les cours-ateliers suivants (de 1 crédit) peuvent être suivis hors-programme avec profit :
PLU 6054 Communication scientifique en sciences humaines
PLU 6055 Communication scientifique orale 1
PLU 6058 Rechercher et exploiter la documentation

Plus de choix sur le site des Études supérieures et postdoctorales : « Les ateliers siglés d'insertion professionnelle (IPR) ou pluridisciplinaire (PLU) favorisent la consolidation de certaines compétences dont le développement a déjà été amorcé à travers les différentes activités académiques et professionnelles. »

Enfin, un-e étudiant-e peut s'inscrire aux cours d'une autre université, si la direction des études y consent. Pour plus d'informations, consultez :

<https://registraire.umontreal.ca/etudes-et-services/ententes-interuniversitaires/>

Cours de langues anciennes :

Les cours d'hébreu sont dispensés sur une base régulière (généralement aux trois ans) par l'IÉR. Les jours et heures sont indiqués dans la grille horaire régulière des cours de l'IÉR. Voici les cours offerts :

- REL 1720 (automne) : Hébreu biblique 1
- REL 1721 (hiver) : Hébreu biblique 2

Les cours de grec ancien permettent de lire les textes bibliques. On peut les suivre au Centre d'études classiques de la FAS. Voici les cours qui y sont dispensés :

- GRC 1111 (automne) : Initiation à la langue grecque 1 (en fin de journée ou le soir)
- GRC 1121 (hiver) : Initiation à la langue grecque 2 (en fin de journée ou le soir)

Des cours de latin sont aussi offerts au Centre d'études classiques de la FAS. Voici les cours offerts :

- LAT 1111 (automne) et LAT 1121 (hiver) : Initiation à la langue latine 1 et 2 (le soir)
- LAT 2011 (jour) : Latin intermédiaire
- LAT 2021 et 2031 (jour) : Latin avancé A et B (les contenus sont de même niveau dans les deux cours)

Cours de langues modernes :

Des cours de lecture de l'anglais sont disponibles au Centre de langues de la FAS. Voici les cours offerts :

- ANG 1911 (jour) : Lire en anglais 1 (niveau B1), à tous les trimestres
- ANG 1912 (jour) : Lire en anglais 2 (niveau B2), à l'automne

LE CHEMINEMENT ACADÉMIQUE

Le texte complet du règlement pédagogique paraît dans l'Annuaire général de la Faculté des arts et des sciences – Études supérieures et il est disponible sur le site des publications et ressources du Registraire, à <https://registraire.umontreal.ca/publications-et-ressources/annuaire/>.

Chaque étudiant·e est prié·e de s'y reporter pour connaître ses droits et obligations. Les éléments retenus dans le Guide étudiant répondent aux questions les plus souvent posées par les étudiant·e-s. Les sections sur les programmes de recherche à la maîtrise et au doctorat décrivent les principales étapes du parcours d'études prévues dans ces programmes depuis le premier trimestre d'inscription, en passant par l'étape charnière de l'approbation du projet de recherche, jusqu'à l'obtention du grade.

1. DIRECTIVES COMMUNES À TOUS LES ÉTUDIANT·E·S

1.1. Adresse de courriel de l'Université de Montréal

Tous les étudiant·e-s inscrit·e-s à un programme de cycles supérieurs à l'IER reçoivent une adresse courriel que l'Université de Montréal met à leur disposition. Cette adresse, de type institutionnel, prend la forme suivante : «prénom.nom@umontreal.ca».

L'Institut ou l'Université ne communique avec ses étudiant·e-s qu'au moyen de cette adresse (concours de bourses, conférences, informations diverses, etc.) . On demande donc à tous les étudiant·e-s de cycles supérieurs de se servir de cette adresse courriel de l'Université de Montréal afin que l'ensemble des services puisse communiquer avec eux par voie électronique pour les informations institutionnelles venant de l'Institut et de l'Université.

On peut consulter sa boîte courriel universitaire, ou faire réacheminer automatiquement ces messages dans une autre boîte courriel personnelle.

Pour obtenir l'adresse électronique, des informations sont disponibles sur le site des TI à l'adresse :

<https://wiki.umontreal.ca/display/SIE/Courriel+institutionnel+infonuagique#expand-quisadresseservice>

1.2. Plan global d'études (PGÉ)

Tous les étudiant·e·s admis·e·s dans un programme de cycles supérieurs à l'Université de Montréal sont tenus, depuis l'automne 2013, d'établir et de tenir à jour un plan global d'études (PGÉ) (articles 1.20, 78 et 107 du *Règlement pédagogique*) – à l'ÉÉR, cette pratique avait déjà cours auparavant. Le PGÉ permet à l'étudiant·e et à son directeur, sa directrice de recherche de mieux planifier et coordonner les différents cours, séminaires, examens, ainsi que les éventuelles participations à des congrès scientifiques, les productions d'articles, etc.

Voici ce qu'on lit à ce sujet sur la page des [Études supérieures et postdoctorales](#) :

Le Plan global d'études (PGÉ) de l'Université de Montréal comporte deux parties, le **Plan d'étude** et le **Plan de soutien à la réussite**.

Le Plan d'étude est généré directement dans Synchro à partir des données déjà saisies par les techniciennes et techniciens à la gestion des dossiers étudiants (TGDE). Le document devient alors disponible dans Synchro uniquement après cette saisie par les TGDE.

Les informations dans ce document concernent notamment le choix du directeur de recherche, les cours à suivre et les dates limites des différentes étapes obligatoires.

Le **Plan de soutien à la réussite est déposé par l'étudiant dans Synchro et vient compléter le Plan global d'études**. Ce plan, rempli en collaboration avec le directeur de recherche, permet à l'étudiant et à son directeur, de même qu'à son codirecteur s'il y a lieu, d'échanger sur les modalités d'encadrement et de planifier la scolarité et les activités de façon à établir certaines modalités de travail réalistes.

Téléchargez le formulaire PDF dynamique [Plan de soutien à la réussite](#) et consultez le [Guide du PGÉ à l'intention des étudiantes et étudiants dans StudIUM](#).

Une capsule vidéo explique autrement la procédure. Une fois les deux documents remplis (Plan d'études et Plan de soutien à la réussite), l'étudiant·e les dépose dans Synchro. Une séquence d'approbation est alors lancée et les intervenant·e·s donnent leur approbation dans l'ordre suivant : TGDE, étudiant, Directeur de recherche et finalement, Responsable des études supérieures.

Dans tous les cas, le plan d'études est valable pour une période maximale d'un an et doit être révisé annuellement, à l'automne, pour tous les étudiant·e·s. **Cette mise à jour annuelle est obligatoire. Elle est une condition d'obtention des versements de bourses.** Le plan d'études peut aussi être révisé en cours d'année si de nouvelles circonstances le rendent opportun, de l'avis de l'étudiant·e et du directeur, de la directrice.

1.3. L'inscription trimestrielle

L'étudiant-e admis-e à un programme de maîtrise ou de doctorat à l'IÉR **doit s'inscrire chaque trimestre**. Après consultation de son directeur, sa directrice de recherche, il remplit la Fiche d'inscription aux cycles supérieurs, que l'on trouve sur le Centre étudiant.

L'inscription trimestrielle est obligatoire pour tous les étudiant-e-s de maîtrise et de doctorat, y compris pour ceux et celles en rédaction ou en suspension, jusqu'au dépôt du mémoire ou de la thèse.

L'année universitaire se divise en trois trimestres :

- Le trimestre d'automne, de septembre à décembre inclus
- Le trimestre d'hiver, de janvier à avril inclus
- Le trimestre de printemps-été, du début mai à la fin août (variable)

Chaque année, on se reportera au calendrier universitaire pour les dates exactes.

L'inscription se fait à compter du mois de juin pour les trimestres d'automne et d'hiver, et au cours du mois d'avril pour le trimestre d'été. La TGDE demeure disponible, sur rendez-vous pris à l'avance, pour aider les étudiant-e-s à remplir leur fiche d'inscription.

En ce qui concerne les *modifications* que l'étudiant-e voudrait apporter à son inscription pendant le trimestre, il peut les faire avant la troisième semaine du trimestre concerné en s'adressant à la TGDE. S'il désire *annuler* son inscription, il doit avertir la TGDE par écrit, avant la troisième semaine du trimestre concerné. Pour qu'un *abandon* de cours soit effectif, l'étudiant-e doit aussi avertir la TGDE, par écrit, avant la date limite des abandons avec frais inscrite au calendrier des études. À défaut d'une telle autorisation, l'étudiant-e pourra se voir attribuer la note échec. Voici les dates d'annulation et d'abandon pour l'année académique 2022-2023 :

- **Durant les deux premières semaines**, il s'agit d'une *annulation* (avec remboursement) ou d'un changement d'inscription. Consulter le site suivant pour connaître les dates exactes : <https://registraire.umontreal.ca/dates-importantes/modification-annulation-et-abandon-de-cours/>. Pour l'automne 2024, la date limite d'annulation est le **18 septembre 2024**. Pour l'hiver 2025, la date est le **23 janvier 2025**.
- **Après la date limite d'annulation des cours**, il s'agit d'un *abandon* non remboursable. L'étudiant-e qui abandonne doit payer la totalité des droits de scolarité et autres frais exigibles. Il se voit attribuer pour ce cours la note ABA (abandon) à son relevé de notes.

Pour l'automne 2024, la date limite d'abandon est le **8 novembre 2024**.

Pour l'hiver 2025, la date est le **14 mars 2025**.

Source : Calendrier des études 2024-2025 : https://fas.umontreal.ca/public/FAS/fas/Documents/Calendrier/Calendrier_A24-H25.pdf

Les étudiant.e.s doivent enregistrer tous leurs changements d'adresse et de numéro de téléphone à leur Centre étudiant sur <https://academique-dmz.synchro.umontreal.ca/>.

Les statuts : temps partiel, plein temps, demi-temps, rédaction et suspension

Au microprogramme, l'étudiant-e s'inscrit habituellement à « temps partiel ». Il a le statut de « plein temps » s'il suit au moins quatre cours pendant le même trimestre.

À la maîtrise et au doctorat, puisqu'il s'agit de programmes de recherche, ce n'est pas seulement le nombre de cours par trimestre qui détermine le statut à « plein temps » ou à « demi-temps ». Tout en suivant des cours, l'étudiant-e prépare son projet de mémoire ou de thèse. Le statut de « plein temps » ou de « demi-temps » dépend du temps d'investissement dans les études, des ressources financières de l'étudiant-e et du cheminement académique en lien avec la durée minimale et maximale des différents programmes. Au doctorat, sauf exception agréée par le responsable des études supérieures, la première année d'étude (la résidence) se fait à temps plein. L'étudiant-e est inscrit-e **en « rédaction »** lorsqu'il a réussi les cours du programme et que son projet de mémoire ou de thèse a été approuvé par les instances pertinentes. L'étudiant-e en rédaction défraie les coûts correspondants à ce statut jusqu'au dépôt du mémoire ou de la thèse. L'étudiant-e peut également demander à être inscrit **en « suspension »**, pour un maximum de trois trimestres durant son programme de maîtrise ou de doctorat. Il remplit en ligne dans son centre étudiant le formulaire « demande d'interruption temporaire des études ». La demande de suspension est évaluée par le responsable des études supérieures. Les montants de bourse d'études et du financement intégré sont retenus pendant les trimestres de suspension et remis au cours des trimestres suivants tant par les organismes subventionnaires externes qu'internes. L'étudiant-e en suspension ne peut être engagé-e comme auxiliaire de recherche ou d'enseignement, et il ou elle perd son accès aux services de l'université (bibliothèques, CEPSUM, etc.). De plus, le fait d'avoir été inscrit à un ou plusieurs trimestres de suspension rend non admissible à certains programmes de bourses d'études de l'Université de Montréal (comme la bourse de rédaction), sauf si la suspension a été demandée pour cause de maladie, de congé de maternité ou de difficulté financière pour un ou une étudiant-e venant de l'étranger.

1.4. Cours de lectures dirigées

L'étudiant-e peut être autorisé-e à accomplir individuellement la démarche d'un cours par programme de lectures sous la direction personnelle d'un-e professeur-e. Pour ce faire, il ou elle adresse au responsable des études supérieures une lettre dans laquelle sont indiqués le sigle et le titre du cours, ainsi que les raisons qui justifient sa demande. Le responsable des études supérieures étudie la demande en regard du dossier de l'étudiant-e; s'il approuve la demande, il la transmet au professeur, à la professeure concerné-e (sinon, il en avise l'étudiant-e).

Le ou la professeure, s'il ou elle accepte la demande, détermine avec l'étudiant-e une liste de lectures, un calendrier de rencontres et un mode d'évaluation. Il informe le responsable des études supérieures par écrit des modalités convenues.

1.5. Connaissances des langues

Connaissance de la langue française, test de connaissance du français (TFI)

Selon l'évaluation du dossier, les candidat-e-s admis aux cycles supérieurs à l'Université de Montréal peuvent avoir à se soumettre à un test de connaissance du français. Le test de français vérifie les connaissances fondamentales de la langue écrite et porte sur la grammaire, la syntaxe et le vocabulaire.

Le français dans la correction des travaux et examens

Les professeur-e-s tiennent compte de la qualité du français dans la correction des travaux et examens. Toutefois, l'étudiant-e dont la langue maternelle ou langue d'usage n'est pas le français peut être autorisé-e à rédiger ses travaux dans une autre langue, selon les pratiques en vigueur.

Pour améliorer sa connaissance de la langue française

Les étudiant-e-s qui ont besoin d'améliorer leur connaissance de la langue française peuvent s'inscrire à l'un des cours appropriés offerts par la Faculté de l'éducation permanente (FÉP). Renseignements : 514 343-6090. Il existe aussi des ateliers offerts par le Centre de communication écrite de l'Université de Montréal (www.cce.umontreal.ca).

Connaissance des langues secondes

Pour améliorer sa connaissance de l'anglais, de l'allemand ou de plusieurs autres langues importantes ou même essentielles selon le sujet de recherche, l'étudiant-e peut suivre certains cours offerts à l'Université. Se renseigner à la Faculté de l'éducation permanente (FÉP) 514 343-6090 et au Département de littératures et langues du monde, 514 343-6222.

1.6. Les travaux : présentation, délai supplémentaire, remise

Présentation

Disposition de la page-titre (spécimen réduit du format Lettre É-U ou A4) :

Il est conseillé de toujours conserver une copie de ses travaux.

Dans le cas de travaux imprimés, le secrétariat souhaite des copies brochées sans plus (pas de reliure, carton couverture, toutes choses rendant la manipulation et la classification difficile).

NOM ET PRÉNOM
Matricule
Programme

TITRE DU TRAVAIL

Travail présenté à XYZ
REL 0000

INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Date

Échéance

Les travaux écrits doivent être déposés au Secrétariat de l'Institut ou auprès des professeur-e-s concerné-e-s au plus tard à la date d'échéance fixée par le ou la professeur-e, ou par l'Institut. Si on ne peut respecter cette échéance, on peut demander un « Délai supplémentaire ».

Délai supplémentaire

S'il n'a pu remettre un travail à la date fixée ou se présenter à une séance d'examen, pour des motifs très graves (par ex. : maladie attestée par certificat médical, décès d'un proche, force majeure), l'étudiant-e peut dans les huit jours qui suivent compléter le formulaire « Demande de délai supplémentaire », qu'il ou elle obtient sur le site de l'Institut, sous la rubrique « Ressources et formulaires » et qu'il ou elle adresse par courriel au responsable des études supérieures.

En **RÉPONSE**, l'étudiant-e reçoit une copie du formulaire « Délai supplémentaire » ou un courriel indiquant si la demande est acceptée.

- Si la demande est acceptée :
 - Un nouveau délai est fixé. Pour un travail il ne peut excéder un trimestre.
 - La mention **REM** apparaîtra au bulletin.
 - Dans le cas d'un examen, il sera repris à une date déterminée par le responsable des études supérieures.
- Si la demande est refusée :
 - La note « **F*** » est attribuée pour la partie de l'évaluation en cause.

1.7. Notation des cours

La notation des cours se fait selon un système littéral (qualitatif), chaque lettre correspondant à un nombre de points selon le barème suivant :

A+ = 4,3	A = 4	A- = 3,7	: correspondant à excellent
B+ = 3,3	B = 3	B- = 2,7*	: correspondant à bon
C+ = 2,3	C = 2**		: correspondant à passable

* note minimale de passage dans un programme

** note minimale de passage dans un cours

Note : Il n'existe pas de barème départemental pour transformer en lettre une note d'abord calculée en pourcentage. Normalement, l'évaluation se fait en lettre. Si l'enseignant-e préfère malgré tout utiliser les pourcentages, c'est à lui ou elle à en faire l'interprétation en vue de la conversion et à informer les étudiant-e-s de son propre barème de conversion.

1.8. Style bibliographique¹

Un style bibliographique est un format utilisé par un auteur pour la présentation des références bibliographiques. Le style détermine cinq éléments : les informations bibliographiques à présenter et leur ordre; la punctuation à employer entre les divers éléments; la forme de présentation des éléments; l'ordre dans lequel les références seront présentées. Il existe plusieurs centaines de styles bibliographiques; le style préconisé à l'Institut d'études religieuses pour les travaux, thèses et mémoires est le style **Chicago francisé**. Ce style, basé sur une norme reconnue dans le domaine des sciences humaines et sociales, vous offre la possibilité de citer autant selon la méthode **classique** (commune en sciences humaines), que selon la méthode « **auteur-date** » (commune en sciences sociales). Si vous n'avez pas de directive à ce sujet, vous devrez impérativement convenir d'une méthode à utiliser avec votre professeur-e ou votre directeur, directrice de recherche.

La **méthode « auteur-date »** utilise des références entre parenthèses dans le texte. Les références dans le texte renvoient le lecteur à une bibliographie à la fin du document, qui contient toutes les ressources référencées organisées par nom de famille du premier auteur et par date de publication. Exemple :

Dans le texte :

Vivamus rhoncus sagittis. Maecenas « nec tristique urna » (Tremblay 1943, 73), tincidunt nibh. Nulla tortor magna, cursus vitae egestas in, commodo eu ante. « Fusce finibus metus » (Chrétien 1993, 52-53) in enim congue, sed ultricies nunc malesuada. Felis diam, iaculis vitae ullamcorper nec, « ullamcorper et dolor » (Conseil du patrio-
moine religieux du Québec 2017)

1 Ce texte est adapté du *Protocole bibliographique et guide de rédaction des études en histoire de l'art*, dir. Johanne Lamoureux, 2009. http://guides.bib.umontreal.ca/ckfinder/Cckeditor_as-sets/attachments/protocole_har.pdf.

En bibliographie, à la fin du document :

Chrétien, Jean-Pierre. *L'Invention religieuse en Afrique : histoire et religion en Afrique noire*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala, 1993.

Tremblay, Jacques. *Constantes*. Montréal : Fides, 1943.

Conseil du patrimoine religieux du Québec. « Structure. Conseil d'administration. » *Site du Conseil du patrimoine religieux*, 2017. <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/>.

Dans la **méthode classique**, les références ne sont pas placées directement dans le texte, mais plutôt en notes en bas de page (voir au bas de la présente page). La bibliographie complète figure quant à elle en fin de document. Exemple :

Vivamus rhoncus sagittis. Maecenas « nec tristisque urna² », tincidunt nibh. Nulla tortor magna, cursus vitae egestas in, commodo eu ante. « Fusce finibus metus³ » in enim congue, sed ultricies nunc malesuada. Felis diam, iaculis vitae ullamcorper nec, « ullamcorper et dolor⁴ ».

Dans ce cas-ci, la bibliographie de fin de document serait la même que dans l'exemple précédent. Remarquez qu'en note de bas de page, le prénom vient avant le nom, contrairement à ce qu'on trouve dans la bibliographie.

Un style bibliographique contient de nombreuses particularités qu'il convient de suivre à la lettre. Pour vous sauver un temps précieux et pour assurer l'uniformité de vos références, il est fortement recommandé d'utiliser le logiciel de gestion bibliographique Zotero (téléchargeable gratuitement) et d'installer le(s) style(s) Chicago francisé(s) dont vous aurez besoin. Il est suggéré de s'inscrire à l'une des formations données à la Bibliothèque des lettres et sciences humaines pour s'initier au logiciel Zotero.

- Téléchargement du logiciel Zotero : <https://bib.umontreal.ca/citer/logiciels-bibliographiques/zotero/installer>
- Un guide où vous trouverez les principales caractéristiques du style, des capsules vidéos d'information et plusieurs exemples est aussi disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://bib.umontreal.ca/citer/styles-bibliographiques/chicago>

1.9. Demande d'un certificat d'éthique pour la recherche

Les étudiant-e-s doivent se procurer un certificat d'éthique de la recherche pour tout projet de recherche qui implique des êtres humains, c'est-à-dire tout projet qui porte sur des êtres humains ou qui a recourt à des êtres humains :

2 Jean-Pierre Chrétien. *L'Invention religieuse en Afrique : histoire et religion en Afrique noire*. Hommes et sociétés. Paris : Karthala, 1993, 53-53.

3 Jacques Tremblay. *Constantes*. Montréal : Fides, 1943, 73.

4 Conseil du patrimoine religieux du Québec. « Structure. Conseil d'administration. » *Site du Conseil du patrimoine religieux*, 2017. <http://www.patrimoine-religieux.qc.ca/>.

Sur le plan de l'éthique, la notion de recours à des êtres humains couvre un champ très large en plus des expérimentations proprement dites; elle recouvre les entrevues, les sondages, l'administration de questionnaires, l'observation de personnes ou de communautés, la consultation de renseignements personnels, de documents et d'archives privées, les rencontres avec des personnes pouvant fournir des informations de nature confidentielle ou privée, etc.

(Tiré de *Aspects éthiques de la recherche. Projets de recherche des étudiant-e-s aux cycles supérieurs*. Document d'information à l'intention des étudiant-e-s des Facultés d'aménagement, de droit, de musique, des sciences de l'éducation et de théologie, juin 2001).

Sur le plan de la procédure, à l'IER, la demande du certificat d'éthique est déposée par l'étudiant-e, habituellement en même temps que le projet de recherche. Elle peut être déposée en tout temps (par exemple, au moment de l'enregistrement du sujet), mais au moins huit semaines avant le début de la recherche sur le terrain, car la cueillette des données ne peut commencer sans le certificat d'éthique.

Habituellement, la demande comprend quatre documents : une déclaration à l'effet que la recherche porte sur des êtres humains, la réponse à un questionnaire, le projet de recherche et le formulaire de consentement. L'étudiant-e doit déposer son dossier en quatre exemplaires au Bureau de la direction des études. On trouve tous les renseignements nécessaires pour compléter la demande sur le site *Éthique de la recherche avec des êtres humains* à l'adresse <https://recherche.umontreal.ca/responsabilite-en-recherche/ethique-humaine/>.

1.10. Fraude et plagiat

Une des valeurs promues par l'UdeM étant la probité intellectuelle, l'Institut considère la question de la fraude et du plagiat comme un problème sérieux. Le plagiat est l'acte de faire passer pour sien les textes ou les idées d'autrui, volontairement ou non. Dans un travail, est considéré comme un plagiat tout emprunt à une autre œuvre qui n'en mentionne pas l'origine. Ainsi, une citation explicite est indiquée par l'usage des guillemets et la spécification de la référence (entre parenthèses ou en note). Pour le cas de la description d'un concept ou d'une idée, on se contente de spécifier la référence. Ces règles simples s'appliquent aussi aux sources d'information trouvées sur Internet.

Parmi les autres formes de fraude et de plagiat possibles, on trouve le fait de présenter dans un cours, totalement ou partiellement, un travail ayant déjà été soumis pour évaluation dans un cours précédent, et le fait de copier le travail d'un-e autre étudiant-e, avec ou sans la complicité de ce dernier (la complicité est aussi passible de sanctions); et le fait de se concerter entre étudiant-e-s dans un examen.

Tout cas de plagiat décelé sera référé à la direction de l'Institut et au Secrétaire de la Faculté des arts et des sciences (FAS). Ce dernier appliquera les procédures et éventuellement les sanctions prévues par le « règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiant-e-s de cycles supérieurs ». En outre, tout cas de plagiat confirmé sera versé au registre électronique du plagiat de l'Université de Montréal.

On trouvera toutes les informations pertinentes concernant la fraude et le plagiat à l'adresse : <https://integrite.umontreal.ca/accueil/>.

Savez-vous bien ce qu'est le plagiat ? Pour tester vos connaissances, faites le quiz suivant : <https://integrite.umontreal.ca/boite-a-outils/quiz-generaux/le-savez-vous/>.

1.11. Antécédents judiciaires

Les étudiant-e-s qui, dans le cadre de leur formation, doivent faire un stage dans les milieux de santé ou de services sociaux, pourront se voir demander par les milieux une déclaration indiquant s'ils ont ou non des antécédents judiciaires.

1.12. Lettres officielles

Les étudiant-e-s ayant besoin d'une lettre officielle doivent en faire la demande sur le site : <https://registraire.umontreal.ca/nous-joindre/bureau-du-registraire/#c16271>.

À titre d'exemple, on peut obtenir un document attestant la fréquentation de l'Université à temps plein et la date prévue de la fin d'études. Ces documents sont souvent requis pour les renouvellements de visa d'études ou pour l'obtention de bourses du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'Institut ne produit plus de telles lettres, les demandes étant trop nombreuses et variées. De plus les organismes ont souvent des exigences précises que nous ignorons ou ne pouvons satisfaire.

1.13. Demandes de prolongation et de prolongation exceptionnelle

Les étudiant-e-s doivent tout mettre en œuvre afin de terminer leur programme dans les délais requis. Celles et ceux qui ne parviennent pas à compléter toutes les exigences de leur programme de maîtrise ou de doctorat dans les délais normaux peuvent demander une année de prolongation en discutant avec le responsable des cycles supérieurs, avant de compléter le formulaire « **CHE_Prolongation_Études** ». Si la demande est autorisée, l'étudiant-e dispose d'une année pour compléter les exigences de son programme.

Si, au terme de cette année, l'étudiant-e n'a toujours pas réussi à compléter pour des raisons de force majeure, il ou elle doit faire une demande d'une année de prolongation exceptionnelle. Pour ce faire, il discute avec le responsable des études supérieures; puis complète le formulaire « **CHE_Prolongation_Études** », en y insérant : un calendrier de travail, une lettre justifiant la demande avec documents à l'appui, par exemple : certificat médical, certificat de décès d'un proche, certificat de naissance d'un enfant, etc. Le directeur ou la directrice de recherche doit également fournir une lettre d'appui. Si la demande semble justifiée, le responsable des études supérieures de l'Institut enverra également une lettre appuyant la demande de l'étudiant-e. Les documents sont envoyés aux ÉSP, et c'est un comité qui décide d'accorder ou non cette ultime prolongation. Il est vivement conseillé de tout mettre en œuvre afin de ne pas se trouver dans cette situation car les ÉSP sont de plus en plus réticents à accorder des prolongations exceptionnelles. Faire la demande ne garantit en aucun cas que celle-ci sera acceptée.

1.14. Dates limites de dépôt des projets, essais, mémoires ou thèses

La date de fin du dernier trimestre de candidature est la date limite permise pour le dépôt d'un essai, d'un mémoire ou d'une thèse. En ce qui concerne le projet de recherche, le dépôt devra avoir lieu **six (6) semaines avant la fin du dernier trimestre de scolarité** afin que le jury ait le temps de l'évaluer et de l'accepter avant la fin dudit trimestre. Au-delà de ces dates, si l'étudiant-e n'a pas déposé, il ou elle se verra facturer un trimestre additionnel de scolarité ou de rédaction, selon le cas. De plus, s'il est en fin de scolarité, il devra faire une demande d'un trimestre additionnel. S'il est en fin de candidature, il devra faire une demande de prolongation ou de prolongation exceptionnelle, selon son cheminement.

La TGDE **ne pourra accepter aucun dépassement de délai**, même de quelques jours, quelle qu'en soit la raison. Il vous appartient de prendre vos dispositions pour ne pas être en difficulté à la dernière minute.

Les étudiant.es bénéficiant du financement intégré doivent impérativement avoir complété leur examen de synthèse à la fin du 5^e trimestre, sans quoi leur financement prendra fin.

2. LE CHEMINEMENT À LA MAÎTRISE

Les programmes de recherche à la maîtrise comportent trois types d'activités : des cours ou séminaires, la préparation d'un projet de mémoire et la rédaction d'un mémoire de maîtrise (sections 2.3 à 2.7). Le programme de la maîtrise en spiritualité-santé comporte trois types d'activités : des cours ou séminaires, des stages et la rédaction d'un essai (préparée grâce à un laboratoire) – voir section 2.7.

2.1. Rencontre d'accueil et d'inscription à la maîtrise

Sauf exception, toutes les admissions se font à l'automne. Une rencontre d'accueil et d'inscription a lieu au mois d'août. Le ou la nouvel[le] étudiant-e est avisé-e par courriel de cette rencontre d'accueil et d'inscription. Un membre du Comité local des études supérieures (CLES) rencontrera chaque étudiant-e individuellement, l'orientera si nécessaire dans le choix de sa direction de recherche, lui donnera conseil pour son inscription et pour son choix de cours, et abordera avec lui ou elle la préparation du plan global d'études.

2.2. Durée des études

La durée maximale des études est de deux ans (6 trimestres) pour l'étudiant-e à plein temps et de trois ans (9 trimestres), pour l'étudiant-e à demi-temps. L'étudiant-e peut bénéficier d'une prolongation, n'excédant pas une année (3 trimestres), pour laquelle il fait la demande écrite au responsable des études supérieures.

Selon le *Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales*, la durée minimale de la scolarité de maîtrise ès arts (M.A.) est d'un an. Cette scolarité peut s'accomplir en trois trimestres à plein temps ou six trimestres à demi-temps (ou selon diverses combinaisons). L'étudiant-e en recherche accomplit toutes ses activités (cours, séminaires, projet de recherche) à l'intérieur de son temps de scolarité. Il commence ensuite la rédaction proprement dite (mémoire). En spiritualité-santé, l'étudiant-e valide d'abord ses cours, puis accomplit ses crédits de stage (scolarité – habituellement à temps partiel); et enfin, rédige son essai (rédaction).

2.3. Le choix de la direction de recherche : au premier trimestre

L'étudiant-e choisit habituellement son directeur, sa directrice de recherche **pendant le premier trimestre de sa scolarité** après consultation du responsable du programme. Une rencontre a lieu au cours de ce trimestre afin de préciser le sujet de mémoire. Le responsable du programme s'assure que le ou la professeur-e concerné-e accepte de diriger la recherche de l'étudiant-e. Le choix de la direction de recherche doit être agréé par le vice-recteur des Études supérieures et postdoctorales, sur recommandation de la direction de l'Institut d'études religieuses (pouvoir délégué au responsable des études supérieures).

2.4. L'enregistrement du sujet de mémoire

L'étudiant-e fait normalement approuver son sujet de recherche **avant la fin du 1^{er} trimestre** de scolarité, par le responsable des études supérieures, sur recommandation du directeur, de la directrice de recherche. Le sujet est alors enregistré auprès des Études supérieures et postdoctorales, sur le formulaire approprié, disponible sur le site Internet de notre Institut : Onglet *Ressources et services*, sous-onglet *Ressources et formulaires*.

L'étudiant-e qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au responsable des études supérieures, avec l'accord de son directeur, sa directrice de recherche.

2.5. Le projet de mémoire

Préparation

Par sa participation aux activités d'encadrement REL 6815-Recherche 1 et REL 6820-Recherche 2, l'étudiant-e admis-e à un programme de recherche à la maîtrise prépare son projet de mémoire, de concert avec le ou la professeur-e qui a accepté de diriger la recherche. L'approbation du projet de recherche est une étape charnière dans les programmes de recherche à la maîtrise. Elle permet de passer au statut de « rédaction ».

L'étudiant-e inscrit-e à temps plein doit déposer son projet de recherche au plus tard au troisième trimestre, tandis que l'étudiant-e inscrit-e à demi-temps le dépose au sixième trimestre.

Contenu

D'une dizaine de pages (2 500 mots), le projet de mémoire comporte une page-titre intitulée « **Projet de mémoire** » et les éléments suivants :

- L'identification : titre, sous-titre, directeur ou directrice de recherche, le sujet précis de la recherche et un résumé de l'ensemble du projet (max. une page).
- Objectif général et objectifs spécifiques.

Élaboration de la problématique :

- Émergence : brève présentation du problème.
- Un état sommaire de la question de recherche résumant les acquis les plus importants tels qu'on les trouve dans la littérature, et les principaux problèmes reliés au sujet de recherche et pertinents à l'étude projetée.
- Les orientations précises de la recherche ou hypothèses.

Questions de méthodes :

- Brève présentation et justification du cadre conceptuel (définition des concepts-clés des approches, par exemple, anthropologie ou philosophie de la religion, théories postcoloniales, analyse historique, coordonnées de la praxéologie, etc.).
- Stratégies méthodologiques (choix du corpus, cueillette des données, manières de procéder, application des méthodes, séquence de réalisation, etc.).
- Le plan provisoire du mémoire.
- Un calendrier de réalisation.
- Une bibliographie sélective (ouvrages ou articles pertinents déjà consultés).

Il importe de se rappeler que le mémoire ne vise pas à apporter quelque chose de nouveau à la discipline. Les programmes de maîtrise visent à former à la recherche, à l'autonomie de la pensée, à l'analyse de textes ainsi qu'à la rédaction d'un texte de recherche long, clair et bien articulé. Le projet de mémoire doit viser ces objectifs. Il devrait être réalisable en une année de recherche, de lecture et d'écriture.

Dépôt

Au troisième trimestre de scolarité (au 6^e trimestre à demi-temps), en accord avec son directeur, sa directrice de recherche, l'étudiant-e dépose le projet de mémoire en trois copies signées, au bureau de la TGDE, responsable de la gestion des dossiers étudiants. Il lui envoie aussi par courriel une version électronique du projet. Pour permettre l'évaluation, le dépôt doit se faire au moins 6 semaines avant la fin du trimestre concerné.

Approbation

Sur recommandation du directeur, de la directrice de recherche, le projet de mémoire est approuvé par le responsable du programme (ou un-e professeur-e nommé-e par lui) et par le responsable des études supérieures.

On s'assure que le ou la candidat-e a bien délimité son sujet et sa méthode, qu'il a acquis les connaissances indispensables à la poursuite de sa recherche et qu'il s'est fixé un plan de travail et un calendrier adéquat. L'étudiant-e est informé-e de la décision par le responsable des études supérieures, et reçoit une copie du rapport d'évaluation de son projet. Si le projet est refusé, l'étudiant-e peut en présenter un autre, une fois seulement.

2.6. Le mémoire : rédaction, dépôt, évaluation, octroi du grade

Rédaction

Pendant la rédaction du mémoire, l'étudiant-e poursuit ses travaux qu'il soumet à chaque étape à son directeur, sa directrice de recherche. Il convient que son directeur, sa directrice approuve la version finale du mémoire pour fin de dépôt.

Le mémoire de maîtrise comporte 80 à 100 pages (Times 12 double interligne, sans compter la bibliographie et les annexes). Il doit démontrer que l'étudiant-e possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail.

La présentation du mémoire doit être conforme aux directives des Études supérieures et postdoctorales, telles qu'elles figurent dans le document *Guide de présentation des mémoires et thèses*, mis à jour périodiquement. Ce document est en vente dans les librairies de l'Université et disponible sur le site Internet des Études supérieures et postdoctorales. On y indique que le mémoire doit comporter un résumé en anglais d'un maximum de 150 à 250 mots (1 page) ainsi que 10 mots clés anglais qui accompagnent le résumé. Si le mémoire est rédigé dans une langue autre que le français, il doit comporter un résumé en français. Ce résumé, distinct du sommaire, doit dégager les idées maîtresses du travail ainsi que les conclusions obtenues. Ce résumé est placé à la suite du sommaire et figure dans la table des matières.

Avis de dépôt

Deux mois avant de déposer son mémoire, le ou la candidat-e donne un avis de dépôt à l'IÉR en remplissant le formulaire approprié, disponible sur le site de l'Institut (onglet *Ressources et services*, sous-onglet *Ressources et Formulaires*). Il le dépose au bureau de la TGDE. L'avis de dépôt permet aux responsables des études de nommer les membres du jury de mémoire.

Dépôt

Le ou la candidat-e dépose trois exemplaires de son mémoire au bureau de la TGDE. Un exemplaire additionnel est requis lorsqu'il y a une co-direction. Aussi, au moment du dépôt final, la remise se fait sous forme électronique. Veuillez-vous référer au *Guide de présentation des mémoires et thèses*.

Critères d'évaluation

Règlement no 1.17 des Études supérieures et postdoctorales : « Le mémoire de maîtrise doit démontrer que le candidat possède des aptitudes pour la recherche et qu'il sait bien rédiger et présenter les résultats de son travail. »

Les critères normalement utilisés par les jurys sont les suivants :

- Qualité de la recherche telle que le jury peut la constater dans le mémoire :
 - pertinence de la recherche par rapport au champ d'études ;
 - cohérence des différentes parties du mémoire, particulièrement avec les objectifs fixés par l'étudiant-e;
 - rigueur de l'argumentation;
 - maîtrise conceptuelle et intégration des exigences de base propres au champ disciplinaire concerné;
 - valeur d'ensemble du mémoire : plan de travail, méthodes utilisées, qualité de la démonstration, qualité de l'exposé écrit, bibliographie, etc.
- Qualité de la langue utilisée;
- Qualité du sommaire, de la présentation matérielle et typographique, pertinence et valeur du titre pour fins de catalogage.

Procédure d'évaluation

L'examen du mémoire est fait par un jury de trois membres désignés par le vice-rectorat des Études supérieures et postdoctorales après consultation de la direction de l'Institut d'études religieuses (pouvoir délégué au responsable des études supérieures).

Le jury de mémoire peut :

- **L'accepter** à la majorité des voix, éventuellement avec des corrections mineures, un délai d'un mois étant accordé pour compléter ces corrections.
- **Le retourner** une seule fois à l'étudiant-e en lui demandant de faire des corrections majeures dans un délai n'excédant pas six mois, au terme duquel il y a un nouveau dépôt.
- Le refuser.

Le directeur, la directrice de recherche communique à l'étudiant-e la teneur du rapport-synthèse du jury. Le cas échéant, le président du jury s'assure que les corrections mineures ont été effectuées.

Après l'acceptation du mémoire, le reste des crédits de recherche est octroyé à l'étudiant-e et la Faculté des arts et des sciences engage le processus d'octroi du grade.

Remise solennelle du diplôme

Le diplôme est remis solennellement, chaque année, lors d'une cérémonie qui a lieu au cours du trimestre d'été.

Calendrier récapitulatif

Le tableau ci-après récapitule les étapes du programme de l'étudiant-e à la maîtrise, qu'il ou elle soit à demi-temps ou à temps plein.

	Temps plein	Demi-temps
Trimestre 1	<ul style="list-style-type: none"> • Cours • Séminaire de recherche 1^{er} trimestre • Choix du directeur, de la directrice de recherche • Enregistrement du sujet 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours • Séminaire de recherche 1^{er} trimestre • Choix du directeur, de la directrice de recherche • Enregistrement du sujet
Trimestre 2	<ul style="list-style-type: none"> • Cours • Séminaire de recherche 2^e trimestre 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours • Séminaire de recherche 2^e trimestre
Trimestre 3	<ul style="list-style-type: none"> • Cours • Dépôt du projet de mémoire (6 semaines avant la fin du trimestre) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours
Trimestre 4	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours
Trimestre 5	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours

Trimestre 6	• Rédaction et dépôt du mémoire	• Cours (s'il y a lieu) • Dépôt du projet de mémoire (6 semaines avant la fin du trimestre)
Trimestre 7		• Rédaction
Trimestre 8		• Rédaction
Trimestre 9		• Rédaction et dépôt du mémoire

2.7. L'essai : consignes pour la rédaction de l'essai de maîtrise en spiritualité et santé

L'essai est un exercice de synthèse qui vise à approfondir de façon analytique et scientifique une question. Cette question peut avoir émergé à la suite de lectures et réflexions théoriques, ou à la suite d'une expérience clinique (donc, à l'issue d'un cours et/ou d'un stage).

Négativement, l'objectif d'un essai n'est pas de s'initier à la recherche conceptuelle, praxéologique, qualitative ou quantitative, ou de produire un mini-mémoire.

Positivement, l'objectif de l'essai est de démontrer une capacité réflexive et documentaire : comment nourrir un questionnement clinique grâce à une réflexion qui s'appuie sur un bon choix de lectures.

Exemples de thèmes d'essai de maîtrise en spiritualité et santé :

- Quelles techniques pour accompagner des individus en soins palliatifs ?
- Comment considérer la question de l'aide médicale à mourir d'un point de vue de soins spirituels ?
- Comment intégrer le toucher thérapeutique dans l'approche des soins spirituels ?
- Quels sont les défis et enjeux spécifiques de l'accompagnement de clientèles âgées ?

L'essai n'est pas une porte ouverte directement sur le doctorat; mais la porte n'est pas pour autant verrouillée : à certaines conditions (entre autres, la qualité de l'essai), une poursuite au doctorat peut être envisagée.

Afin de préparer et consigner des éléments de réflexion utiles à leur essai, les étudiant-e-s sont fortement encouragé-e-s à débiter la rédaction d'un journal de bord dès le début de leur programme et au cours de leurs stages – journal dans lequel ils reporteraient leurs observations, et questionnements tout au long de leur programme (scolarité et stage clinique). Ces notes leur permettront de suivre leur parcours personnel au cours de leur cursus académique et pratique, elles constitueront également des données et éléments utiles pour la rédaction de leur essai.

La qualité scientifique de l'essai : l'essai doit reposer sur un certain nombre de lectures de spécialité qui seront répertoriées en bibliographie. Ces lectures serviront d'assise scientifique (théorie, méthode, résultats) pour la réflexion et la rédaction de leur essai. Ces lectures seront discutées, validées, nuancées dans l'essai, soit en articulant les perspectives des auteurs entre eux, soit en les appliquant ou confrontant à des éléments d'expérience clinique.

Structure de l'essai : quoiqu'ouverte, la structure de l'essai peut s'inspirer du schéma classique suivant :

- **Introduction :** présenter la problématique (thème de la recherche, définir la question de recherche et montrer la pertinence d'en traiter pour les soins spirituels, les objectifs de recherche), annonce du plan et situation personnelle par rapport au problème traité, portée et limites de l'essai;
- **Développement :** il comprend une partie théorique et une partie pratique, les deux pouvant s'imbriquer l'une dans l'autre, ou se succéder.
- **Conclusion :** expliquer l'intérêt de la réflexion proposée pour l'intervention en soins spirituels, en quoi l'essai proposé enrichit la compréhension des enjeux en intervention en soins spirituels et la pratique de l'auteur.

La qualité globale de l'essai repose sur plusieurs facteurs :

- Pertinence de la question ou du problème traité en lien avec le domaine des soins spirituels;
- Effort de contextualisation du problème traité au sein de la littérature et de la somme des connaissances existantes;
- Logique et articulation de l'argument et de la démonstration;
- Qualité d'approfondissement de la question ou du problème traité;
- Référence aux enjeux liés à l'intervention en soins spirituels;
- Contribution à l'amélioration de la théorie ou de la pratique de l'intervention en soins spirituels;
- Originalité, clarté et la précision du manuscrit.

Les éléments de forme sont essentiels et contribuent à la reconnaissance de la qualité de l'essai. Voici les standards de présentation et d'écriture :

- **La clarté et la précision.** Tout lecteur éventuel voudra y retrouver un contenu bien cerné et facile à saisir. La contribution à l'avancement des connaissances devrait se dégager d'une manière intéressante et convaincante.
- **La qualité de la présentation et de l'écriture.** Pour présenter un manuscrit de qualité, l'étudiant-e aura intérêt à s'appuyer sur quelques exemples récents des meilleurs essais produits dans son domaine de recherche.
- **La concision.** Un manuscrit sobre et concis a beaucoup plus de chances d'être consulté et apprécié qu'un texte verbeux et trop volumineux.

De manière plus générale, les normes de présentation reprennent celles des mémoires et des thèses disponibles dans le guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat, Université de Montréal, disponible au lien suivant :

<https://esp.umontreal.ca/fileadmin/esp/documents/Cheminement/GuidePresentationMemoiresTheses.pdf>

3. LE CHEMINEMENT AU DOCTORAT

Les programmes de doctorat comportent quelques crédits de cours ou de séminaires, la participation au séminaire de recherche des doctorant-e-s pendant un an, la préparation d'un examen de synthèse (activité obligatoire non créditée), la préparation d'un projet de thèse, la participation d'activités de rédaction et la rédaction d'une thèse doctorale.

3.1. Rencontre d'accueil et d'inscription au doctorat

Sauf exception, toutes les admissions se font à l'automne. Une rencontre d'accueil et d'inscription a lieu au mois d'août. Le nouvel ou la nouvelle étudiant-e est avisé-e par courriel de cette rencontre d'accueil et d'inscription. Un membre du Comité local des études supérieures (CLÉS) y rencontrera chaque étudiant-e individuellement afin d'effectuer son inscription, de le guider dans son choix de cours et de l'introduire à la préparation de son plan global d'études, si le directeur, la directrice de recherche ne l'a pas encore fait. Par la suite, l'étudiant-e pourra compléter son plan d'études précis avec sa directrice ou son directeur.

3.2. La durée des études

La durée minimale de la scolarité du doctorat civil (Ph.D.) est de deux ans (6 trimestres), soit 3 trimestres consécutifs à plein temps (résidence) et 3 autres trimestres à plein temps ou 6 à demi-temps. Au cours de cette période, l'étudiant-e doit réussir les cours ou les séminaires, réussir l'examen de synthèse et faire approuver son projet de thèse.

Il dispose d'un délai maximal de 5 ans (plein temps) ou 6 ans (demi-temps) à compter de la date d'inscription initiale dans le programme pour faire accepter sa thèse, à l'exclusion des trimestres de préparation et de suspension. Exceptionnellement, il peut bénéficier d'un délai supplémentaire n'excédant pas une année (3 trimestres).

3.3. Le séminaire de doctorat

Sous les sigles REL7140 et REL7141 Séminaire de recherche 1.1 et 1.2, le ou la candidat-e à un doctorat (Ph.D.) participe durant un an au séminaire de recherche obligatoire et multidisciplinaire qui regroupe les étudiant-e-s en sciences des religions, en spiritualité, en théologie et en théologie pratique. On y effectue, entre autres, une présentation de la première version de son projet de recherche. En moyenne, les rencontres se déroulent aux deux semaines tout au long de l'année – plus fréquentes à l'automne, plus espacées à l'hiver mais débordant parfois au printemps (mois de mai).

Le séminaire a pour objectifs généraux d'aider et de stimuler la mise en œuvre et la production de la thèse doctorale par la participation à une communauté de recherche. Plus particulièrement, le séminaire vise 1/ à favoriser, par la présentation et la discussion des projets des étudiant-e-s, des échanges en termes de contenu, de méthode, et ce, dans une perspective pluridisciplinaire; 2/ à préciser le cœur (position du problème, objectifs de recherche, hypothèse et/ou problématique) et l'articulation des différentes étapes de la recherche à partir de celui-ci;

3/ à développer l'intégration de cette aventure intellectuelle; 4/ à préparer les différentes démarches académiques (e.g. financement, examen de synthèse, projet de thèse, soutenance, insertion professionnelle). Le séminaire est structuré selon une dynamique de recherche et de mise en commun à partir d'approches diverses; 5/ à développer des habiletés pour la recherche documentaire et la rédaction scientifique.

Au Ph.D., 2 crédits de recherche par trimestre sont alloués pour la participation au séminaire de recherche de troisième cycle : REL7140-7141 (1^{re} année). Par la suite, une activité plus souple est offerte, en deuxième, troisième et quatrième années pour épauler la rédaction de la thèse (REL7150-7151). Voir section 3.7.

Le nom des professeur-e-s responsables du séminaire de recherche et des activités de rédaction est connu au printemps, au moment de la présentation de la grille-horaire pour l'année académique suivante. Le calendrier des rencontres pour l'année est connu au début du trimestre d'automne.

3.4. L'enregistrement du sujet de thèse : au troisième trimestre

Au plus tard au début du troisième trimestre de scolarité, l'étudiant-e fait approuver son sujet de thèse par le responsable du programme et le responsable des études supérieures de l'Institut sur recommandation du directeur, de la directrice de recherche. Cette étape suit normalement la première année de participation au séminaire de troisième cycle. Le sujet est alors enregistré auprès des Études supérieures et postdoctorales. On trouve le formulaire d'enregistrement du sujet de recherche sur le site Internet de l'Institut, onglet *Ressources et services*, sous-onglet *Ressources et formulaires*.

L'étudiant-e qui désire par la suite modifier son sujet de thèse doit en faire la demande au responsable des études supérieures, avec l'accord de son directeur, sa directrice de recherche.

3.5. L'examen de synthèse

En 2021, l'examen de synthèse a fait l'objet d'une réforme afin de prendre en considération les éléments suivants:

- Le financement intégré prévoit que l'examen général de synthèse de doctorat, incluant l'oral qui s'y rattache, devrait être complété au plus tard **avant la fin du 5^e trimestre** suivant la date d'admission; et que le projet de thèse doit être soumis avant la fin du 6^e trimestre et approuvé avant la fin du 7^e trimestre;
- Le Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (ESP) stipule que tout candidat·e au doctorat à l'Université de Montréal doit se soumettre à un examen général de synthèse incluant une épreuve écrite et une épreuve orale avant la fin du 6^e trimestre (art. 132). Cet examen ne comporte aucune valeur en crédits mais sa réussite s'avère obligatoire pour la poursuite du parcours doctoral, car il valide la « capacité doctorale »;

Note importante : l'étudiant·e qui n'a pas subi et réussi l'examen de synthèse à la fin du 6^e trimestre est exclu·e du programme.

1. Par l'examen de synthèse, l'étudiant·e doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise. Selon les ESP, le champ d'études est un ensemble cohérent de connaissances fondées sur diverses disciplines et appliquées à une réalité spécifique;
2. Le texte de l'examen de synthèse constitue une version du projet de thèse incluant des éléments propres à évaluer ces aspects. Il est soumis à un jury constitué d'au moins trois professeur·e·s (une présidence de jury, un·e professeur·e, la direction de recherche à laquelle s'ajoute la codirection, s'il y a lieu).

Préparation

1^{er}-2^e trimestres (automne-hiver)

À l'occasion du séminaire de recherche REL 7140-7141 (désigné souvent comme le séminaire d'encadrement des doctorant·e·s), les rubriques du projet sont expliquées et complétées; une première version du projet est présentée aux confrères et consœurs. Ordre de grandeur : 20 pages.

3^e trimestre (été)

Au cours de ce trimestre, certaines parties de la première ébauche du projet de thèse préparé lors du séminaire de recherche REL 7140-7141 sont retravaillées, principalement la problématique et/ou les questions de méthode. Ordre de grandeur : 20 à 30 pages.

LES OBJECTIFS de ce trimestre de préparation sont:

- **objectif général** : développer une bonne connaissance du champ d'études et approfondir la matière spécifique du matériel qui servira à la thèse;
- objectifs plus spécifiques:
 1. Établir une revue de littérature ou un état de la question plus élaboré, afin de construire une problématique qui cerne mieux l'orientation précise de recherche
et/ou
 2. Approfondir des questions de méthode (méthodes, approches et méthodologie) pour mieux cerner les enjeux épistémologiques liés au projet de thèse.

Le choix de poursuivre l'un ou l'autre objectif, ou les deux, se fait en discussion avec la direction de recherche. Un texte scientifique de 20 à 30 pages qui porte sur l'objectif ou les objectifs choisis doit être remis à la direction de recherche. (Ce travail sera incorporé au projet à l'étape suivante mais pourrait aussi être réutilisé comme section ou chapitre de la thèse).

Trimestre de l'examen (4^e ou 5^e)

Dépôt d'une deuxième version du projet et discussion orale devant jury (automne)

1. Le choix du trimestre est fixé par la directrice ou le directeur de recherche, après avoir consulté le ou la candidat-e. Normalement au 5^e trimestre pour le financement intégré. Ultime délai : 6^e trimestre.
- 1.1. Le ou la candidat-e s'inscrit au sigle de l'activité d'examen de synthèse (REL 7000) et remplit le formulaire d'inscription à l'examen de synthèse (cf. formulaire disponible sur le site de l'IÉR) et le signe.
- 1.2. La direction de recherche complète le formulaire en indiquant les membres du jury et la date de l'examen oral puis appose sa signature afin que la ou le responsable du programme l'approuve. Ensuite, il est envoyé à Mme Myrtha Jean Mary – TGDE à gestion-tgde@ier.umontreal.ca.
2. Le ou la candidat-e prépare une deuxième version de son projet et la dépose conformément à la date indiquée sur le formulaire, soit trois (3) semaines avant la date de l'épreuve orale. Ordre de grandeur : 60 pages, incluant la bibliographie exhaustive (maximum de 80 pages).

Le projet de thèse devra alors inclure les éléments suivants:

Présentation du projet :

- Identification : titre, sous-titre, directeur.trice de recherche, sujet précis de recherche
- Résumé de l'ensemble du projet (max. une page)
- Objectif général et objectifs spécifiques.

Élaboration de la problématique :

- Émergence : brève présentation du problème et formulation d'une question principale de recherche.
- État de la question de recherche, résumant les acquis les plus importants tels qu'on les trouve dans la littérature, la situation de la question dans le champ d'études, et les principaux problèmes reliés au sujet de recherche et pertinents à l'étude projetée.
- Orientations précises de la recherche ou hypothèses.

Questions de méthodes :

- Brève présentation et justification du cadre conceptuel (définition des concepts-clés et des approches, par exemple, anthropologie ou philosophie de la religion, théories post-coloniales, analyse historique, coordonnées de la praxéologie, etc.).
- Stratégies méthodologiques (choix du corpus, cueillette des données, manières de procéder, application des méthodes, séquence de réalisation, etc.).

Plan, séquence de réalisation et bibliographie :

- Plan provisoire de la thèse (y compris le nombre de pages approximatif pour chaque chapitre).
- Calendrier de réalisation.
- Bibliographie sélective (ouvrages ou articles pertinents déjà consultés).

Considérant que cette version du projet constitue le document de référence pour l'examen de synthèse, un développement substantiel des parties « Élaboration de la problématique » et/ou « Revue de la littérature/état de la question » et/ou « Questions de méthode » devra faire l'objet d'une attention particulière afin d'être en mesure de répondre aux exigences de l'examen de synthèse. Rappelons que ces items étaient le point focal du trimestre d'été précédent.

Déroulement de l'épreuve orale (fin du 4^e ou 5^e trimestre)

L'examen oral a lieu normalement dans les trois semaines qui suivent le dépôt du document constituant le projet de thèse.

1. Pour l'examen, le ou la candidat-e n'a droit à aucune documentation, à l'exception du document déposé.
2. L'étudiant-e présente son projet et des précisions complémentaires, s'il y a lieu.
Durée : 20 minutes.
3. Chaque membre du jury interroge le ou la candidat-e sur l'un ou l'autre des éléments du projet et des références mises à contribution.

L'examen oral dure habituellement deux heures trente (avec une pause au milieu).

Critères d'évaluation

Les principaux éléments d'évaluation de l'examen de synthèse sont les suivants :

- Maîtrise des contenus des lectures faites sur le sujet en regard du champ d'études et d'une connaissance approfondie de l'objet de recherche en lien avec la problématique et les questions de méthode du projet de thèse :
 - position de son sujet de recherche dans un ensemble théorique, historique ou épistémologique plus vaste qui situe la pertinence de sa recherche;
 - qualité de la culture générale par rapport aux contenus et méthodes de son champ d'études
- Capacité de synthétiser et de s'approprier les lectures faites.
- Qualité de la langue, de l'écriture, de l'argumentation, des citations et des références, ainsi que de la structuration du projet.
- Habiletés à établir un dialogue scientifique faisant preuve de cohérence, d'ouverture et de rigueur.
- Capacité de répondre aux questions oralement de façon claire, concise et juste.
- Capacité de prendre position par rapport aux auteurs consultés et d'exprimer une pensée personnelle sur son sujet.

Décision

Le jury peut à la majorité des voix :

- décider de la réussite de l'examen,
- décider de l'échec de l'examen,
- ajourner l'examen de six mois (une seule fois) en demandant un complément.

Selon le règlement des ESP, article 133 :

« La candidature au doctorat prend fin et l'étudiant-e est exclu-e du programme dans l'un ou l'autre des cas suivants: (...):

- a) si l'étudiant-e n'a pas subi son examen général de synthèse à la fin du sixième trimestre de sa scolarité de doctorat,
- b) si l'étudiant-e échoue à l'examen général de synthèse; »

Les étudiant-e-s qui suivent un programme doctoral en cotutelle doivent subir l'examen de synthèse dans les mêmes délais. L'étudiant-e ne pourra pas être inscrit-e en rédaction tant que le projet de thèse n'aura pas été évalué et accepté par un jury.

3.6. Approbation du projet de thèse

À la suite de l'examen de synthèse (si celui-ci est réussi), le jury peut prendre deux décisions quant au projet de thèse définitif :

- accepter le projet tel que présenté et soutenu lors de l'examen de synthèse (deuxième version du projet)
- demander des modifications précises et donc la soumission d'une troisième version du projet. En ce cas, l'étudiant dépose la nouvelle version à la fin du 6^e trimestre au plus tard (et si possible avant).

3.7. Séminaire de rédaction (REL7150-7151)

Le séminaire *REL7150-7151 - Séminaire de recherche 2* entend stimuler le travail de rédaction une fois le projet final accepté (à partir du 5^e trimestre et au plus tard le 7^e trimestre, pour les étudiant-e-s à temps plein). Les rencontres sont consacrées à la discussion d'un ou plusieurs textes de doctorant-e-s (chapitre, article, recension, etc.). C'est notamment l'occasion d'échanger sur les difficultés rencontrées dans le cadre de la rédaction, sur les stratégies mises en place, etc. Ces séminaires sont entièrement consacrés aux enjeux liés à l'écriture universitaire.

Note : l'année 2023-2024 voit la mise en place de cette activité et sera expérimentale, sous la direction des professeur-es membres du Comité local des études supérieures.

3.8. Récapitulation du cheminement

Nous récapitulons ici les étapes d'élaboration du projet, puis les étapes subséquentes.

Trimestre	Programme d'études
1 et 2 (automne et hiver)	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration du PGÉ (plan global d'études) • Cours • Séminaire d'encadrement REL 7140 (automne) et REL 7141 (hiver) • 1^{re} version du projet : 20 pages
3 (été)	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement du sujet de recherche, fin du 3^e trimestre • Début de la préparation de l'examen de synthèse • Approfondissement de la problématique et/ou des questions de méthode (20 à 30 pages) • (Financement intégré : demande de bourse FRQ-SC et CRSH).
4 et 5 (automne ou hiver)	<p>Examen de synthèse (REL7000)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dépôt du formulaire d'inscription à l'examen de synthèse au début du trimestre; la directrice ou le directeur de recherche complète le formulaire (choix des membres incluant la présidence, date).

	<ul style="list-style-type: none"> • Trois semaines avant la date fixée de l'examen, dépôt d'une version complète du projet de thèse qui servira pour l'examen de synthèse (60 pages, maximum 80 pages) • Épreuve orale : discussion du projet de thèse soumis, devant jury • Le projet de thèse peut être accepté tel quel
Notes	<ul style="list-style-type: none"> • Cours (si non faits en 1^{re} année) • Troisième version du projet de thèse, si demandée par le jury (Rédaction de la thèse, si le projet est déjà accepté.) • (L'activité de rédaction REL7150 Séminaire de recherche 2.1 peut être devancée.) • Prévoir la demande d'un certificat éthique si la recherche porte sur des sujets humains
6 (été)	<ul style="list-style-type: none"> • Dernier trimestre dans un parcours académique à temps plein <ul style="list-style-type: none"> • pour compléter l'examen de synthèse • pour déposer le projet de thèse⁵ • (Rédaction de la thèse) • (Financement intégré : demande de bourse FRQ-SC et CRSH).
7 (automne)	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de la thèse • Activité de rédaction REL7150 Séminaire de recherche 2.1 (peut être reportée au 8^e trimestre)
8 (hiver)	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de la thèse • Activité de rédaction REL7151 Séminaire de recherche 2.2 (peut être reportée au 10^e ou 11^e trimestre)
9 (été)	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de la thèse • Dernier trimestre dans un parcours académique à demi-temps: pour dépôt et validation du projet définitif (au plus tard, au milieu du 9^e trimestre) • Demande de bourse de fin de rédaction (en vue des 10^e, 11^e, 12^e trimestres)
10 (automne)	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de la thèse • (S'il y a lieu : REL7151 Séminaire de recherche 2.2)
11 (hiver)	<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de la thèse • (S'il y a lieu : REL7151 Séminaire de recherche 2.2)

⁵ Les étudiant-e-s qui font leurs trimestres 4-5-6 à demi-temps ont jusqu'au 9^e trimestre pour déposer leur projet.

12 (été)	<ul style="list-style-type: none"> • Dépôt de la thèse REL7200 • Possibilité d'une cinquième année. • (Demande de bourse de fin de rédaction, si pas encore demandée, en vue des 13^e, 14^e, 15^e trimestres)
-------------	--

3.9. La thèse: rédaction, dépôt, évaluation, octroi du grade

Rédaction

La thèse doit constituer une contribution importante à l'avancement des connaissances dans le domaine. L'étudiant-e poursuit ses travaux qu'il ou elle soumet à chaque étape à son directeur, sa directrice de recherche. Il ou elle s'assure que son directeur, sa directrice approuve la version finale de la thèse pour fin de dépôt.

La présentation de la thèse doit être conforme aux directives des études supérieures et postdoctorales, telles qu'elles figurent dans le document *Guide de présentation des mémoires et thèses*, mis à jour périodiquement. Ce document est en vente dans les librairies de l'Université et disponible sur le site Internet des Études supérieures et postdoctorales. La thèse doit comporter un résumé en anglais d'un maximum de 350 à 500 mots (2 pages) ainsi qu'une dizaine de mots clés anglais qui accompagnent le résumé. Si la thèse est rédigée dans une langue autre que le français, elle doit comporter un résumé en français. Ce résumé, distinct du sommaire, doit dégager les idées maîtresses du travail ainsi que les conclusions obtenues. Ce résumé est placé à la suite du sommaire et figure dans la table des matières.

Avis de dépôt

Deux mois avant de déposer sa thèse, le ou la candidat-e donne un avis de dépôt à l'IER en remplissant le formulaire approprié, disponible sur le site de l'Institut (onglet *Ressources et services*, sous-onglet *Ressources et Formulaires*). Il le dépose au bureau de la TGDE. L'avis de dépôt permet au responsable des études supérieures de nommer les membres du jury de thèse. Un avis de dépôt donné trop tardivement retarde la soutenance.

Dépôt de la thèse

Le ou la candidat-e dépose cinq exemplaires de sa thèse au bureau de la TGDE. Un exemplaire additionnel est requis lorsqu'il y a une co-direction. Au moment du dépôt final, la remise se fait aussi sous forme électronique. Veuillez-vous référer au *Guide de présentation des mémoires et thèses*. L'examen de la thèse est fait par un jury de quatre membres, dont un examinateur externe, désignés par le Vice-rectorat des Études supérieures et postdoctorales (ou par le doyen de la Faculté des arts et sciences, à l'exception des cotutelles) après consultation de la direction de l'Institut d'études religieuses (pouvoir délégué au responsable des études supérieures).

Le jury peut :

- **Accepter la thèse** à la majorité des voix pour fin de soutenance, éventuellement avec des corrections mineures.
- **La retourner** une seule fois à l'étudiant-e en lui demandant de faire des corrections majeures dans un délai n'excédant pas un an, puis de faire un nouveau dépôt.
- **La refuser** à l'unanimité.

Le directeur, la directrice de recherche communique oralement à l'étudiant-e la teneur du rapport-synthèse du jury. Le cas échéant, le président du jury s'assure que les corrections mineures ont été effectuées avant la soutenance. En cas de dissidence, un second jury est constitué. La décision du deuxième jury, avant ou après la soutenance, est prise à la majorité des voix et elle est finale.

Critères d'évaluation

Règlement des ÉSP no. 1.26 : « La thèse doit faire état de travaux de recherche qui apportent une contribution importante à l'avancement des connaissances. »

Les critères normalement utilisés par les jurys sont les suivants :

- Qualité de la recherche telle que le jury peut la constater dans la thèse :
 - pertinence de la recherche par rapport au champ d'études;
 - cohérence des différentes parties de la thèse, particulièrement avec les objectifs fixés par l'étudiant-e;
 - rigueur de l'argumentation;
 - maîtrise conceptuelle et intégration des exigences de base propres au champ disciplinaire concerné;
 - valeur d'ensemble de la thèse : plan de travail, méthodes utilisées, qualité de la démonstration, qualité de l'exposé écrit, bibliographie, etc.
- Contribution importante à l'avancement des connaissances;
- Autonomie de recherche de l'étudiant-e telle que révélée par la lecture de la thèse;
- Qualité de la langue utilisée;
- Qualité des résumés, de la présentation matérielle et typographique, pertinence et valeur du titre pour fins de catalogage.

3.10. La soutenance publique de la thèse

La soutenance a lieu devant le jury et le vice-recteur des Études supérieures et postdoctorales ou son représentant. Sauf exception, la soutenance est publique. Elle se déroule suivant les indications du *Guide de présentation des mémoires et des thèses* des ÉSP, auxquelles s'ajoutent quelques précisions correspondant aux pratiques en vigueur à l'IER.

En règle générale, on doit prévoir au moins un mois entre la réunion du jury et la soutenance de thèse. Le ou la candidat-e transmet à la direction de l'Institut, de trois à quatre semaines avant l'évènement, un résumé de la thèse (de 5 à 6 lignes au plus), en vue du communiqué de presse ainsi qu'une liste d'invités en nombre limité auxquelles l'Institut fera parvenir une invitation à assister à la soutenance.

On suggère au candidat, à la candidate de produire un feuillet de présentation qui sera remis aux membres du jury et au public lors de la soutenance, ou un support visuel tel qu'un Powerpoint. Il comporte un sommaire de la thèse, les informations pertinentes sur la soutenance et le jury ainsi qu'un bref curriculum du candidat. La durée normale d'une soutenance est de trois heures; le ou la candidat-e est d'abord invité-e à présenter sa thèse (20 minutes), puis chacun des membres du jury fait part de ses commentaires et entre en dialogue avec le candidat, selon l'ordre convenu avec le président du jury (20 minutes pour chacun des membres).

L'exposé du candidat, de la candidate comporte habituellement un court rappel du contexte qui a motivé le choix de son sujet. La partie la plus substantielle consiste en une présentation de l'objectif, de la méthode et des principaux résultats de la recherche, démontrant l'originalité de la thèse et sa contribution à l'avancement des connaissances. Le ou la candidat-e conclut en indiquant quelles sont les conséquences et les suites possibles de sa thèse, et l'exposé se termine par les remerciements d'usage. Après les périodes d'échange entre le ou la candidat-e et les membres du jury ce dernier se retire pour la délibération et, pendant ce temps, le ou la candidat-e est appelé-e à répondre aux questions du public. Enfin, les membres du jury reviennent dans la salle et annoncent leur décision d'accepter ou non la thèse.

L'organisation d'une réception « après soutenance » est laissée à l'initiative de l'étudiant-e. Toutefois, si l'un ou l'autre thème de soutenance incite l'Institut à en faire un événement spécial avec des invités de marque, il y aura concertation entre le candidat, le directeur, la direction de recherche et la direction de l'Institut pour organiser l'évènement et établir la liste des invités.

Octroi du grade et remise du diplôme

À la suite de l'acceptation de la thèse après soutenance, le reste des crédits de recherche est octroyé à l'étudiant-e, et la Faculté des arts et des sciences engage le processus d'octroi du grade.

4. FINANCEMENT INTÉGRÉ ET BOURSES D'ÉTUDES

4.1 Financement intégré

Pour les étudiant-e-s au doctorat, l'Institut d'études religieuses offre un programme de financement intégré à un nombre limité de doctorant-e-s. Il s'agit d'une aide financière offerte pour les trois premières années d'études au doctorat sous réserve des disponibilités financières du département.

La quatrième année, les étudiant-e-s seront invité-e-s à soumettre une demande de bourse de fin d'études doctorales aux Études Supérieures et Postdoctorales (ESP). Cette aide financière consiste en un montage financier annuel sous forme de contrat d'auxiliaire de recherche, d'enseignement ou de chargé de cours et/ou de bourses d'études.

https://etudes-religieuses.umontreal.ca/public/FAS/etudes_religieuses/Documents/3-Ressources-services/Soutien-financier/Financement_integre_IER_vF_Final-1.pdf

4.2 Bourses d'études

L'Université de Montréal, la Faculté des arts et des sciences, l'Institut d'études religieuses et des organismes publics et privés offrent des bourses variées aux cycles supérieurs. Des informations sur certains programmes sont également disponibles sur le site Internet de l'IER.

<https://etudes-religieuses.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

Il revient aux étudiant-e-s d'identifier les bourses auxquelles ils sont admissibles et de présenter des demandes aux organismes pertinents.

Pour toutes informations sur les bourses d'études :

- Communiquez avec votre directeur ou directrice de recherche.
- Consulter régulièrement le site Internet de la Faculté des arts et des sciences, à la rubrique « Bourses et financement » (<https://fas.umontreal.ca/etudes/bourses-et-financement/>) ainsi que celui du Vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal (<https://esp.umontreal.ca/ce-qui-faut-savoir/financement/>). Vous y trouverez la liste des concours annuels.
- Prêter attention aux courriels de la responsable des dossiers de bourses, Madame Fabienne Pollet, qui annoncent les différents concours de bourses.

- On peut aussi consulter d'autres sites tels que le site (<https://bourses.umontreal.ca/accueil/>) qui repère dans une banque de données les bourses correspondant à un profil déterminé.
- Consulter le baillard des étudiant-e-s au 2375, ch. de la Côte-Ste-Catherine, 4^e étage.

Prêts et bourses du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Les étudiant-e-s aux cycles supérieurs (résidents du Québec, citoyens canadiens, résidents permanents ou réfugiés) sont admissibles aux prêts et bourses du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec. Les formulaires de demande sont disponibles au Bureau de l'aide financière (Pavillon J.-A.-DeSève, 2332, boul. Édouard-Montpetit, 4^e étage, tél. : 514 343-6145). On peut aussi consulter le site de l'aide financière du Ministère à l'adresse :

<https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/>

Bourses des organismes gouvernementaux (FRQSC et CRSH)

Des bourses de maîtrise et de doctorat sont attribuées par voie de concours par le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FRQSC), organisme du gouvernement du Québec, et le Conseil de la recherche en sciences humaines (CRSH), organisme du gouvernement du Canada. Pour soumettre votre candidature à l'un de ces concours, on doit respecter les échéances suivantes :

- Dès septembre, se procurer les formulaires de demande de bourse sur les sites Internet du FRQSC et du CRSH.
- Faire les démarches requises pour remplir ce formulaire et fournir les pièces requises (lettre de recommandation, etc.).
- Se souvenir que l'on demande toujours une bourse un (1) an d'avance, par exemple : en 3^e année de 1^{er} cycle pour la maîtrise.
- Ne pas hésiter à demander conseil au responsable des études supérieures ou à votre directeur, directrice de recherche pour compléter la demande.

Bourses d'excellence des Études supérieures et postdoctorales (ESP)

Le vice-rectorat adjoint aux études supérieures et postdoctorales met, chaque année, à la disposition de l'Institut d'études religieuses, un montant global redistribué sous forme de bourses aux meilleur-e-s étudiant-e-s.

Pour être admissible à ces bourses, il faut être inscrit à un programme de doctorat ou de maîtrise de l'IER, avec le statut d'étudiant-e à plein temps. Il n'y a aucun formulaire à remplir. L'institut offrira des bourses aux meilleur-e-s candidat-e-s.

Les ÉSP offrent aussi des bourses de fin d'études doctorales. Sur la demande, il est nécessaire d'indiquer le stade de la rédaction, de démontrer que la thèse sera déposée dans les 12 mois suivant l'obtention de la bourse. Voir les détails sur le site Internet des ÉSP.

Les ÉSP offrent également des bourses de maternité pour les étudiantes inscrites au doctorat. Pour les détails, consulter le site des ÉSP, rubrique Coûts des études.

<https://esp.umontreal.ca/ce-quit-faut-savoir/financement/couts-des-etudes/>

Bourses de l'IER

En collaboration avec divers organismes, l'Institut d'études religieuses offre des bourses de maîtrise et de premier cycle chaque année. Vous trouverez le détail de ce concours sur le site Internet de l'IER. Pour une année académique, la date de tombée pour recevoir les demandes est généralement fixée au mois de mai précédent. Cette date est toujours indiquée sur le site de l'IER durant le mois de mai et les étudiant-e-s reçoivent également un avis par courriel.

Les étudiant-e-s internationaux sont admissibles à toutes les bourses de l'Institut d'études religieuses. Elles sont remises aux récipiendaires en deux versements égaux au début des trimestres d'automne et d'hiver, chaque versement étant conditionnel à une inscription valide au trimestre concerné.

Aux cycles supérieurs, les demandes de bourses doivent inclure une lettre de présentation, le curriculum vitae, le dossier scolaire, le projet de recherche (maximum 500 mots), deux lettres de recommandation, dont l'une du directeur ou de la directrice de recherche. Les critères de sélection des bourses sont la qualité du dossier scolaire, la qualité du projet et la pertinence de l'expérience.

Vous trouverez sur le site Internet de l'Institut un formulaire à remplir qui rappelle aussi la liste des documents à fournir : <https://etudes-religieuses.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>.

ACTIVITÉS À L'INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES

Au cours de l'année académique, l'Institut d'études religieuses propose un certain nombre d'activités qui s'inscrivent dans le cursus académique de l'étudiant-e ou qui lui sont complémentaires. Tous les étudiant-e-s de premier cycle et de cycles supérieurs sont fortement invité-e-s à participer à ces activités.

Célébrer les arts et les sciences

Chaque automne, la Faculté des arts et des sciences organise une soirée où les récipiendaires des bourses et les donateurs et donatrices de l'IER sont convié-e-s. Y sont remis des prix et des bourses facultaires. Les informations sur la prochaine soirée seront diffusées dès que disponibles.

Colloque étudiant des cycles supérieurs

L'Association étudiante en collaboration avec l'Institut d'études religieuses organise un colloque annuel pour ses étudiant-e-s de maîtrise et de doctorat. Les étudiant-e-s qui le désirent y présentent une portion de leur recherche auprès de leurs pairs et des professeurs, et profitent du bref échange qui suit.

Conférences et colloques

L'Institut d'études religieuses offre, au cours de l'année académique, un programme diversifié de conférences. Les conférencier-e-s sont souvent recruté-e-s parmi des professeur-e-s internationaux de passage ou les professeur-e-s de l'Institut. Elle propose aussi une série de conférences offertes par des étudiant-e-s de cycles supérieurs. Ces événements sont habituellement annoncés en page d'accueil de l'Institut d'études religieuses.

<https://etudes-religieuses.umontreal.ca/notre-institut/evenements>

RÉPERTOIRE DES COURS

Sauf mention contraire, tous les cours sont de 3 crédits.

PLU 6043 Spiritualité et santé

Liens entre spiritualité et santé. Les soins spirituels dans le système de santé. Prise en compte de la dimension spirituelle dans une approche interprofessionnelle de la santé. Intervention et accompagnement spirituel.

PLU 6110 Pluralité religieuse : enjeux sociaux et culturels

Questions épistémologiques et conditions d'émergence de la pluralité religieuse. Étude (comparée) de ses manifestations. Débats actuels liés à la pluralité religieuse dans les sociétés contemporaines.

REL 6103 Islam et modernité

L'Islam dans le monde moderne. Étude d'un thème ou d'une question particulière. Mouvements nationalistes, modernistes, réformistes, islamistes.

REL 6112 – Épistémologie du croire et du sujet

Analyse des discours orientant la structuration des rapports au croire: distinction entre foi, croire et croyances, place des hérésies, importance de la problématique de la réflexivité et du langage, constitution du concept de personne en Occident.

REL 6113 Étude empirique du religieux contemporain

Concepts de base de la méthodologie qualitative : entrevues, observations. Application à l'étude de phénomènes religieux. Initiation au terrain ethnographique. Discussion des défis et enjeux de la recherche qualitative dans le contexte contemporain.

REL 6115 Approches anthropologiques du religieux

Étude anthropologique d'une thématique qui a trait au religieux (conversion, authenticité, autorité, subjectivité, guérison, religion vécue, communauté, etc.). Questions empiriques et épistémologiques. Remarque : les thèmes abordés varient selon les années.

REL 6120 Théories en sciences des religions

Panorama multidisciplinaire des études de la religion. Origine et devenir des sciences des religions dans les temps modernes. Dimensions anthropologique, historique, herméneutique, socioculturelle de l'approche théorique de la religion.

REL 6122 Mobilités religieuses

Théories de la mobilité et des frontières. Étude empirique de religiosités contemporaines : conversion, bricolage et syncrétisme, nouveaux pèlerinages, nouvelles technologies de communication. Univers de croyances et trajectoires individuelles.

REL 6123 Psychanalyse, identité et religion

Expériences religieuses et renversements des montages fondateurs. Constitution du privé et du politique. Problématique psychanalytique de la violence faite à la condition même du vivant. Pluralité et processus identitaires.

REL 6124 Religions, diversité et sphère publique

Nouvelles configurations du religieux dans l'espace public, gestion de la diversité culturelle et religieuse : incidences sociales, politiques, juridiques, éthiques. Pratiques et études de cas.

REL 6126 Sectes et mouvements du croire

Croire à l'extrême. Analyse des dynamiques qui animent le parcours des personnes et des groupes dans leur expérience du croire : marginalisation, radicalisation, programmation, manipulation mentale, quête de l'absolu. Typologies et classifications.

REL 6127 Genres, féminismes et religions

Exploration des théories issues des études féministes et de genre, leur pertinence et leur apport spécifique à l'étude du phénomène religieux sous ses multiples facettes historique, littéraire, théologique, anthropologique, politique, etc.

REL 6131 Hindouisme : amour et dévotion

Analyse critique du dévotionnalisme hindou. Regard sur les sources et sur les contextes culturels et religieux tels que le soufisme et l'hindouisme théiste. Les traditions de *saguna* et *nirguna bhakti*. Études de textes et de courants représentatifs.

REL 6132 Histoire du christianisme

Présentation du christianisme dans le temps, selon une approche historique : thèmes et problèmes transversaux ou reliés à une époque spécifique. Lecture et analyse de sources, discussion des interprétations modernes.

REL 6133 Lecture de textes islamiques

Lecture de textes fondamentaux dans une ou l'autre des branches de l'islam selon un thème choisi. Étude d'époques antérieures ou de la période contemporaine.

REL 6134 Les principaux textes du judaïsme

Lois écrites et orales. La bible hébraïque (Tanakh) et son interprétation : Targoum, Midrach Hakhah et Haggadah, Mishnah, Talmuds de Jérusalem et de Babylone. Histoire de la rédaction, structure, méthode et fonction. Étude de textes représentatifs.

REL 6135 Autochtones et religion

Perspectives historiques et contemporaines sur des faits religieux autochtones spécifiques. Phénomènes de revitalisation, de croisements et de résistance, issus de la colonisation et de la décolonisation. Apport à l'étude de la religion.

REL 6136 La sagesse du bouddhisme

Étude de la philosophie et de la littérature bouddhiste. Survol des trois courants de la pensée bouddhiste : le Theravada, le Mahayana et le bouddhisme tantrique. Analyse des concepts philosophiques. Études de textes choisis de chaque tradition.

REL 6137 Le sikhisme : histoire, culture et spiritualité

Histoire, croyances, doctrines et rituels du sikhisme. Regard sur les sources et contextes culturels et religieux tels que le soufisme et Hindouisme : amour et dévotion. Analyse des textes dévotionnels. Questions de l'identité sikhe dans la modernité.

REL 6138 Philosophie en terres d'islam

Analyse de textes classiques, 8e-14e siècles EC (ex. Avicenne, Ghazali, Averroès) sur les grandes problématiques philosophiques et théologiques en islam, et sur les dynamiques entre aristotélisme/néoplatonisme et traditionalisme islamique.

REL 6150 Les Juifs dans le monde médiéval (VIIe-XVe siècles)

Introduction thématique à l'histoire des communautés juives dans l'Europe médiévale entre le VIIe et le XVe siècles. Relations des communautés juives avec les pouvoirs constitués et leurs transformations politiques, sociales, religieuses et identitaires.

REL 6151 Rencontre des monothéismes au Moyen Âge

La coexistence des religions monothéistes au Moyen Âge interrogée de manière critique, avec l'étude des interactions complexes, positives et négatives, entre musulmans, juifs, et chrétiens. Les cadres géo-culturels étudiés peuvent varier.

REL 6160 Courants religieux africains

Étude des religions traditionnelles africaines, des Églises indépendantes africaines et des religions de la diaspora africaine, en contexte afrodescendant et migratoire. Analyses thématiques : culte des ancêtres, guérison, violence, le mal.

REL 6170 Religion, politique et modernité au Japon - NOUVEAU

Étude des religions japonaises du 19e siècle à nos jours. Accent méthodologique : histoire, anthropologie, sociologie, littérature. Remarque : les thèmes abordés varient selon les années, par exemple : nationalisme, changement social, modernisme, empire et après-guerre, etc.

REL6171 Nouvelles religions et spiritualités au Japon - NOUVEAU

Phénomènes religieux modernes et contemporains au Japon. Approche pluridisciplinaire : histoire, anthropologie, littérature. Remarque : les thèmes varient selon les années: « nouvelles religions » (shin shukuo), spiritualité, aumônerie, religion et littérature, réponses aux catastrophes.

REL 6210 Théories de la spiritualité

Le concept de spiritualité : histoire, contexte actuel, définitions, aspects critiques. Rapports entre religion et spiritualité. Diverses approches et méthodes en études de la spiritualité. Multidisciplinarité et interdisciplinarité.

REL 6211 Accompagnement spirituel : théories et pratiques

Définition du concept d'accompagnement. Étude des fondements de l'accompagnement spirituel. État de la recherche. Modélisations de la pratique et techniques d'entretien. Emprunts méthodologiques et objectifs spécifiques.

REL 6212 Ascèse, monachisme, mystique

Ascèse: motivations et finalités d'une pratique. Monachisme: un genre de vie intégrant l'ascèse dans une institution religieuse. Mystique : généalogie et histoire d'un concept définissant une expérience spirituelle reliée à un genre de vie règlementé.

REL 6213 Histoire de la spiritualité

Histoire de la spiritualité en Occident et ses sources diverses. Spiritualités dans leurs contextes social, culturel, politique et économique. Grandes figures de la spiritualité.

REL 6214 Interspiritualité, interculturel et interreligieux

Conditions et analyses empiriques d'expériences interspirituelles, interculturelles et de dialogues interreligieux. Distinctions entre interspiritualité, œcuménisme et interreligieux. Fluidités identitaires. Écologie, construction de la paix.

REL 6215 Le mourir et son déni

L'expérience du mourir et le déni de la mort : racines religieuses, historiques, psychanalytiques. Théorisations du deuil. Conséquences pour l'accompagnement des personnes en fin de vie et endeuillées. Pratiques funéraires.

REL 6216 Les principaux courants mystiques du judaïsme

L'expérience mystique dans le judaïsme ancien. La kabbale européenne médiévale : Dieu et ses attributs. La création selon Isaac Luria. Le messianisme de Sabbataï Tsevi.

REL 6217 Rencontre des spiritualités autochtones

La rencontre avec les spiritualités autochtones. Défi spirituel et éthique. Décolonisation. Spiritualité autochtone en milieux institutionnels. Théologie et pastorale. Panindianisme et non-autochtones. Études de cas.

REL 6218 Spiritualités contemporaines et religions

Diverses formes de spiritualité contemporaines : spiritualités axées sur la nature, sur le corps, courants spirituels des grandes traditions religieuses. Thématiques transversales : guérison, croissance personnelle, etc.

REL 6219 Spiritualité et expériences

Problèmes épistémologiques liés au concept d'expérience (phénoménologie). Rôle du corps, des émotions, des sens. Discipline et ascèse. Situer les spiritualités dans les parcours biographiques et cycles de vie. Rituels et innovations religieuses.

REL 6220 Traditions spirituelles

Initiation à l'herméneutique des expériences spirituelles par une initiation à leur lecture et à leur sens, tout en offrant des exercices concrets. Étude d'une ou de plusieurs traditions spirituelles. Études de textes.

REL6221 Intervention spirituelle : éthique et déontologie -NOUVEAU

Déontologie de l'intervention spirituelle en contexte sécularisé, multi- et inter-disciplinaire. Cadre légal. Enjeux éthiques, postures professionnelles. Tenue de dossier. Délibération clinique. Perspectives théoriques et appliquées.

REL 6231-1 Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 1 (1,5 crédit)

Échanges entre chercheur-e-s, praticien[ne]s, stagiaires et étudiant-e-s sur des thématiques liées aux soins spirituels. Questions épistémologiques et problématiques du champ professionnel. Études de cas. Cadre de recherche pour les étudiant-e-s.

REL 6231-2 Laboratoire d'intégration en spiritualité et santé 2 (1,5 crédit)

Échanges entre chercheur-e-s, praticien[ne]s, stagiaires et étudiant-e-s sur des thématiques liées aux soins spirituels. Questions épistémologiques et problématiques du champ professionnel. Études de cas. Cadre de recherche pour les étudiant-e-s (Prérequis : REL 62311).

REL 6310 Interprétation théologique et biblique

Révélation et texte. Herméneutique et théologie. Conceptions, enjeux, présupposés et critères de l'interprétation. Acte de lecture. Problèmes particuliers posés par la lecture de textes bibliques et théologiques.

REL 6311 Praxéologie

Place de la praxéologie en théologie pratique. Cadre théorique de la praxéologie. Statut de la méthode empirico-herméneutique. Coordonnées de l'analyse praxéologique : observation, problématisation, interprétation, intervention, prospective.

REL 6312 Bible, art et culture

Analyse intermédiatique de textes bibliques et de leurs reprises dans diverses œuvres culturelles (picturales, musicales, littéraires, cinématographiques). Effets de sens et impacts théologiques. Difficultés théoriques et méthodologiques.

REL 6313 Bible et rhétorique

La Bible comme argument. La Bible dans les discours croyants (magistère, théologiens, apologétique, polémique, etc.) ou disciplinaires (sciences humaines, sciences de la nature, athéisme, etc.). Légitimité, méthode, épistémologie de ses usages.

REL 6314 Bible, théologie, philosophie

Défis et apories d'une théologie biblique. Étude d'un thème biblique (alliance, création, sagesse, etc.) ou d'un auteur qui produit une pensée à partir de la Bible ou de la réception d'un texte biblique à travers l'histoire.

REL 6316 Courant théologique

Un courant de pensée marquant en théologie : augustinisme, apophatisme, thomisme, modernité et postmodernité. Approches discursives, contextuelles, féministes, postcoloniales. Théologies de la reconstruction, du procès, de la libération, etc.

REL 6318 Histoire de la théologie

Survol des grandes étapes de la théologie diachroniquement (succession des grands courants, grands noms, types de théologies) ou synchroniquement (focalisation sur les enjeux, problématiques et débats d'une période précise).

REL 6319 Lectures de textes bibliques

Analyse d'un livre ou d'un thème biblique. Analyse littéraire. Application d'une méthode exégétique (historico-critique, narrative, etc.) ou adoption d'une perspective de lecture (féministe, libération, déconstructiviste, etc.).

REL 6320 Méthodes en exégèse biblique

Panorama de l'exégèse biblique. Initiation à une méthode d'analyse du texte (historico-critique, narrative, structurelle, etc.) : cadre épistémologique, principes, application, avantages et limites.

REL 6321 Pratiques, cultures, société

Inculturation, acculturation, exculturation d'une foi ou d'une spiritualité. Analyse des recompositions entre pratiques et enjeux culturels spécifiques (communautés ethniques, interculturalité, âges, communications, etc.). Dynamiques collectives.

REL 6322 Problématiques contemporaines et théologies

Identification d'un enjeu social, politique, économique, éthique ou religieux contemporain; analyse critique de divers points de vue exprimés; élaboration de propositions théologiques pouvant éclairer cet enjeu; pratique de prise de position publique.

REL 6323 Questions d'éthique théologique

Articulations de la théologie et de l'éthique: déplacements et autonomisation. Responsabilité. Histoire de l'interprétation de l'éthique du mouvement de Jésus. Diversité des approches en éthique théologique. Questions contemporaines.

REL 6324 Théologies contextuelles

Histoire et théorie des théologies contextuelles. Les théologies de la libération et leur devenir actuel sur le plan mondial. Théologies féministes. Théologies autochtones. Théologies africaines. Traditions de justice sociale. Problématique écologique.

REL 6326 Théologie systématique et fondamentale

Étude d'un grand thème du champ théologique: Foi et Révélation, Dieu et le divin, Jésus et le messianisme, l'Église et les communautés, les sacrements et la ritualisation, la réconciliation et la grâce, la souffrance et le mal, etc.

REL 6328 Lecture de textes juifs et chrétiens anciens

Initiation à un corpus religieux ancien juif ou chrétien autre que biblique. Exemples : écrits juifs dit pseudépigraphiques de l'Ancien Testament, écrits de la mer Morte (Qumran), écrits apocryphes chrétiens ou écrits gnostiques de Nag Hammadi (copte).

REL 6329 Théologies africaines

Lecture des classiques de la théologie africaine, analyse des épistémologies du discours théologique africain, discussion des thèmes majeurs, renouvellement des problématiques, déplacements conceptuels, herméneutiques et méthodologiques.

REL 6400 Hébreu biblique avancé

Consolidation des éléments de morphologie. Approfondissement de l'analyse syntaxique basée sur les recherches récentes dans ce secteur. Traduction suivie d'un livre biblique. Critique textuelle de l'Ancien Testament.

REL 6500 Lectures dirigées

Constitution individuelle ou collective d'un dossier de lecture (thème ou œuvre, état du savoir, etc.) sur une question d'intérêt pour le ou les participants. Utilisation des outils de référence et de recherche.

REL 6501 Questions spéciales

Étude d'un thème choisi.

REL 6502 Stage 1 : Conception d'un projet spécialisé

Observation des particularités d'un secteur d'activité pertinent au domaine d'étude. Identification et documentation d'une problématique. Conception d'un projet original pour y répondre de manière spécifique.

REL 6503 Stage 2 : Réalisation d'un projet spécialisé

Mise en œuvre du projet élaboré lors du stage de conception. Précision du champ de spécialisation professionnelle et développement des compétences qui y sont reliées. Analyse réflexive et évaluation. (Prérequis : REL 6502)

REL 66101 Stage clinique en milieu de santé 1.1 (0 crédit)

REL 66102 Stage clinique en milieu de santé 1.2 (12 crédits)

Démarche d'apprentissage de base en soins spirituels. Apprivoisement de la profession par la pratique en combinant soins, encadrement et réflexion de groupe. La démarche se déroule entièrement en milieu de santé.

REL 66201 Stage clinique en milieu de santé 2.1 (0 crédit)

REL 66202 Stage clinique en milieu de santé 2.2 (12 crédits)

Second stage d'apprentissage de base en soins spirituels. Poursuite de l'apprivoisement de la profession par la pratique en combinant soins, encadrement et réflexion de groupe. La démarche se déroule entièrement en milieu de santé. (Prérequis : Stage 1)

REL 6630 Stage clinique en milieu de santé 3 (avancé) – formule intensive (12 crédits)

Démarche d'apprentissage avancé des soins spirituels par la pratique, combinant soins, encadrement et réflexion de groupe. Il permet de développer une spécialité en soins spirituels. La démarche se déroule entièrement en milieu de santé. (Prérequis : Stages 1 et 2)

REL 66401 Stage clinique en milieu de santé 4.1 (avancé) (0 crédit)

REL 66402 Stage clinique en milieu de santé 4.2 (avancé) (12 crédits)

Démarche d'apprentissage avancé des soins spirituels par la pratique, combinant soins, encadrement et réflexion de groupe. Il permet de développer une spécialité en soins spirituels. La démarche se déroule entièrement en milieu de santé. (Prérequis : Stages 1, 2 et 3)

REL 6650 Stage en intervention spirituelle 1 (6 crédits)

REL 66501 Stage en intervention spirituelle 1.1 (0 crédit)

REL 66502 Stage en intervention spirituelle 1.2 (6 crédits)

Démarche d'apprentissage de base en intervention spirituelle. Apprivoisement de la profession par la pratique en combinant accompagnement, encadrement et réflexion de groupe. La démarche se déroule entièrement sur le lieu de stage.

REL 6651 Stage en intervention spirituelle 2 (6 crédits)

REL 66511 Stage en intervention spirituelle 2.1 (0 crédit)

REL 66512 Stage en intervention spirituelle 2.2 (6 crédits)

Second stage de base en intervention spirituelle. Poursuite de l'apprivoisement de la profession par la pratique, combinant accompagnement, encadrement et réflexion de groupe. Démarche en lieu de stage (Prérequis : Stage 1)

REL 6653 Stage en intervention spirituelle 3 (6 crédits)

REL 6654 Stage en intervention spirituelle 4 (6 crédits)

Compétences professionnelles intermédiaires en intervention spirituelle. Insertion dans un milieu et relecture de l'expérience (en co-développement collectif et coaching individuel).

Activités facultatives : Les saisons des ÉSP

Les Saisons des ÉSP constituent un programme de développement professionnel qui tient compte des exigences liées à une variété de carrières tant dans les secteurs universitaire, privé, public ou à but non lucratif. Le programme offre à l'étudiant·e les outils pour réussir sa transition du monde universitaire à celui du travail; il comporte à la fois des ateliers siglés et des activités ponctuelles présentées sous diverses formes : midi-débat, forum, colloque, table-ronde ou autres. Le programme se veut complémentaire aux *activités déjà offertes* dans les Instituts disciplinaires et les autres services de l'institution. Les principales composantes du programme sont :

- Ateliers siglés
- École d'été doctorale et postdoctorale
- Études supérieures projet emploi

Le programme d'activités et de formation des Saisons des ÉSP se déploie en quatre axes de développement professionnel :

- Enseignement et transfert des connaissances
- Efficacité personnelle
- Organisation de la recherche
- Responsabilité sociale, innovation et créativité

En consultant le programme complet des activités et formations, l'étudiant·e, ou le ou la stagiaire postdoctoral·e, pourra se bâtir son propre « programme à la carte » en accord avec ses besoins et ses disponibilités. Les activités sont gratuites pour les étudiant·e·s inscrit·e·s à un programme de recherche de maîtrise ou de doctorat. Consultez :

<https://saisonsesp.umontreal.ca/accueil/>

REVUES DÉPARTEMENTALES



La revue *RELIER. Revue interdisciplinaire d'études religieuses* est publiée en accès libre sous format électronique numérique à partir du Volume 28 (2020).

La revue est publiée par l'Institut d'études religieuses de l'Université de Montréal.

Courriel : revuerelier@umontreal.ca

Site web :

<https://etudes-religieuses.umontreal.ca/recherche/relier-revue-interdisciplinaire-detudes-religieuses/presentation/>



Administrée par les étudiant·e·s de l'Institut d'études religieuses de l'Université de Montréal, la *Revue des études du religieux* offre la possibilité à la communauté universitaire de publier travaux, réflexions et résultats de recherche dans un cadre professionnel. Elle se veut aussi un lieu d'échanges intellectuels et d'expériences enrichissantes.

D'un format libre et ouvert, chaque numéro propose ainsi une exploration du religieux à partir de perspectives diverses, notamment les sciences des religions, la théologie et les soins en santé et spiritualité tout en se plaçant dans une volonté d'ouverture transdisciplinaire.

Courriel : brandon.haskel-martinez@umontreal.ca

Page web : <https://etudes-religieuses.umontreal.ca/recherche/revue-des-etudes-du-religieux/>

BUREAU DU RESPECT DE LA PERSONNE

Prévention et lutte contre le harcèlement, la discrimination, le racisme et les inconduites à caractère sexuel

Le Bureau du respect de la personne est le guichet unique pour accueillir toute personne affectée par une situation de harcèlement, de violence à caractère sexuel, de discrimination ou de racisme. Sa mission est de contribuer à faire de l'Université de Montréal et de HEC Montréal des milieux de vie, d'études et de travail ouverts, inclusifs et respectueux, où chaque personne peut s'attendre à recevoir un accompagnement bienveillant et exempt de jugement dans le respect de ses attentes et de ses besoins particuliers.

Le Bureau du respect de la personne privilégie une approche proactive, axée sur la résolution de problème et sur la prévention de la violence et du harcèlement.

Dans une situation donnée, lorsque l'approche informelle de résolution de problème ne donne pas les résultats attendus, une démarche formelle d'enquête peut être proposée afin d'évaluer s'il y a effectivement eu entrave à la politique. Des recommandations sont alors émises afin de prévenir la récurrence et de favoriser un milieu d'études et de travail sain.

Coordonnées:

3333, chemin Queen-Mary (angle Decelles)

Bureau 543

(514) 343-7020

respect@umontreal.ca

COORDONNÉES DE L'INSTITUT D'ÉTUDES RELIGIEUSES

Institut d'études religieuses
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal

Adresse postale :
Université de Montréal
Pavillon Marguerite d'Youville
Institut d'études religieuses
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

Adresse civique :
Pavillon Marguerite d'Youville
2375, ch. de la Côte-Ste-Catherine, 4^e étage
(Métro Édouard-Montpetit)

Nous joindre : <https://etudes-religieuses.umontreal.ca/notre-institut/nous-joindre/>
Courriel : ier@umontreal.ca
Internet : <https://etudes-religieuses.umontreal.ca/accueil/>

Centre étudiant : <https://academique-dmz.synchro.umontreal.ca>

Aide aux usagers : 514 343-7212
Internet : <https://registraire.umontreal.ca/accueil/>

L'Institut d'études religieuses (IÉR) de l'Université de Montréal a pour mission l'étude des religions, des spiritualités et de l'expérience croyante, passées et actuelles, dans leur diversité et leur complexité. Il ne s'agit pas seulement de décrire, mais surtout d'analyser et d'interpréter de manière critique l'héritage religieux et spirituel contemporain.

